



CODE-Africa

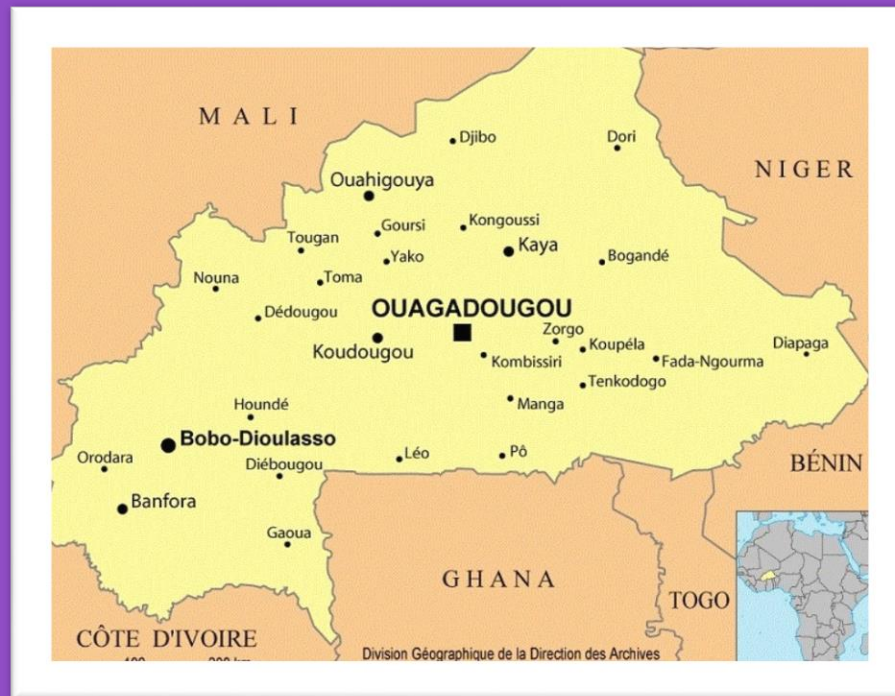
Conseil pour le
développement de
l'Afrique

CONSEIL SCIENTIFIQUE AUX GOUVERNEMENTS

SERIE 1

*Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques
en Afrique de l'Ouest et du Centre : focus sur l'employabilité des
jeunes et l'entrepreneuriat féminin*

CAS DU BURKINA FASO



BÉNIN



BURKINA FASO



CAMEROUN



MALI



SÉNÉGAL



TOGO



International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international



Québec
Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture



Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques en Afrique de l'Ouest et du Centre : focus sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin

CAS DU BURKINA FASO

Pays participants

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Sénégal et Togo

Chercheur Principal

Prof. Madiagne DIALLO

CESE Sénégal, Expert en Aide à la Décision, Optimisation et Conseil Scientifique

Expert du Burkina Faso

Zenabou SEGDA

Experte Genre du Réseau Climat et Développement (Burkina Faso)

Administration

Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS)

Comité Scientifique : **Prof. Oumar SOCK**, ANSTS (Sénégal)

Portage

Académie Nationale des Arts et des Lettres du Burkina Faso

Conseil Economique et Social du Burkina Faso

STRUCTURES COLLABORATRICES

- Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
- Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation
- Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale
- Ministre de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
- Ministre de l'Industrie et du Commerce
- Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)
- Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ)
- Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE)
- Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises du Burkina Faso (AFP-PME)
- Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)
- VP-PRUE Université Joseph KI-ZERBO
- VP-PRUE Université Nazi Boni
- Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)
- Conseil Economique et Sociale
- Académie Nationale des Sciences des Arts et des lettres du Burkina Faso
- Ministre de la femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- Ambassade du Sénégal au Burkina Faso
- Ambassade du Canada au Burkina Faso
- Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)

TABLE DES MATIERES

STRUCTURES COLLABORATRICES	2
TABLE DES MATIERES	3
REMERCIEMENTS	6
RESUME EXECUTIF	7
LISTE DES ABREVIATIONS	13
LISTE DES TABLEAUX	14
1. INTRODUCTION	15
1.1. Historique du projet Promotion du Conseil Scientifique aux Gouvernements.....	15
1.1.1. Problème et justification.....	15
1.1.2. Activité à réaliser.....	19
2. METHODOLOGIE	20
2.1. Cadrage de l'étude.....	20
2.2. Revue documentaire.....	20
2.3. Rencontres avec parties prenantes.....	21
2.4. Webinaires.....	21
2.5. Rédaction de l'avant-projet.....	21
3. DEFINITION DES CONCEPTS	22
4. CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE, CULTURELLE ET SECURITAIRE DU BURKINA FASO	25
4.1. Généralités sur le Burkina Faso.....	25
4.2. Contexte politique.....	25
4.3. Contexte socio-économique.....	25
4.4. Contexte culturel.....	27
4.5. Le contexte sécuritaire.....	27
5. ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIERE DE CREATION D'EMPLOIS POUR JEUNES ET DE CREATION D'ENTREPRISES POUR FEMMES AU BURKINA / SUCCES ET FAILLES	29
5.1. Bilan des politiques nationales en matière de création d'emplois pour jeunes et de création d'entreprises pour femmes.....	29
5.2. Politiques publiques en matière de création d'emplois pour jeunes et de création d'entreprises pour femmes au Burkina Faso.....	34
5.2.1. La stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (SNPEJ) 2021-2025.....	34

5.2.2.	La stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin (SNPEF) décret d'adoption n° 20151010/ PRESTRANS/PM/MPFG/MEF du 21 août 2015	35
5.2.3.	Politique sectorielle travail, emploi et protection sociale (TEPS 2018-2027)	36
5.2.4.	Le plan sectoriel éducation et formation (PSEF) 2017-2030, (MESRSI, MENAPLN, MJPEE)	37
5.2.5.	Le programme pays de promotion du travail décent (pptd) au burkina faso 2020 – 2022	40
5.2.6.	La politique sectorielle industrie, commerce et artisanat (2011-2025).....	42
5.2.7.	La politique sectorielle environnement, eau, assainissement (2017-2026)	44
5.2.8.	La politique sectorielle gouvernance administration locale 2018-2027 (PSGAL), Décembre 2017	46
5.3.	Les structures et fonds de soutien à l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin.....	52
5.4.	Impact des fonds et structures de soutien à l'emploi et l'entrepreneuriat.....	59
5.4.1.	Cas du FAPE	59
5.4.2.	Cas du FAARF.....	59
5.4.3.	Cas du FASI	60
5.5.	Les programmes et projets participant a la création d'emplois pour jeunes et d'entreprises pour femmes	60
5.5.1.	Les programmes et projets participant à la création d'emplois pour jeunes	60
5.5.2.	Les programmes et projets participant l'entrepreneuriat des jeunes.....	62
5.5.3.	Les programmes et projets participant à l'emploi et à l'entrepreneuriat féminin.....	63
6.	ETAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE SUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES ET L'ENTREPRENEURIAT FEMININ	64
6.1.	Les obstacles à l'entrepreneuriat des femmes.....	66
6.2.	Lien entre recherche et création d'emplois	68
7.	STRUCTURES DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO ET LEURS MÉCANISMES DE MISE À DISPOSITION DES CONNAISSANCES GÉNÉRÉES	70
7.1.	Structures internationales.....	70
7.1.1.	Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	70
7.1.2.	L'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM).....	70
7.1.3.	L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).....	71
7.1.4.	Le Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)	72
7.1.5.	Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA)	73
7.2.	Structures nationales	73

RAPPORT BURKINA FASO



7.2.1. Le Centre d'Analyse des politiques économiques et sociales (CAPES).....73

8. INSTITUTIONS DE CONSEIL ET INSTITUTIONS SIMILAIRES AU BURKINA FASO ET LEURS MECANISMES D'INTEGRATION DES DIMENSIONS TECHNICOSCIENTIFIQUES75

8.1. Institutions internationales et régionales75

8.1.1. Expertise France.....75

8.1.2. IDEA International..... 76

8.1.3. Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)..... 76

8.2. Institutions nationales77

8.2.1. La Maison de l'Entreprise77

8.2.2. Le Centre de gestion agréé (CGA)..... 78

8.2.3. Le Conseil Economique et Social du Burkina Faso (CES) 78

8.2.4. L'Académie Nationale des Sciences, Arts, et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL BF)..... 78

9. MECANISMES SIMPLES ET RAPIDES DE FORMALISATION EN ENTREPRISES80

10. NICHES DE CREATION D'EMPLOIS POUR JEUNES ET DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES81

10.1. L'Agriculture durable81

10.2. L'Industrie verte ou économie circulaire.....82

10.3. Les Energies renouvelables82

10.4. Les Infrastructures et habitats durables82

11. RECOMMANDATIONS84

11.1. Recommandations à l'Etat84

11.2. Recommandations à l'endroit des chefs d'entreprises.....85

11.3. Recommandations aux promoteurs d'Ecoles de formation86

11.4. Recommandations aux jeunes86

11.5. Recommandation à l'ANSAL86

11.6. Recommandation au CES86

12. CONCLUSION87

REFERENCES88

REMERCIEMENTS

- Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso
- Conseil Economique et Social du Burkina Faso
- Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entreprenariat et de l'Emploi
- Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
- Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
- Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
- Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales.



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

RESUME EXECUTIF

Le Burkina Faso est un pays sahélien et enclavé d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 273 187 km². Les résultats préliminaires du 5e RGPH du Burkina Faso, réalisé en 2019, indiquent une population résidente totale de 20 487 979 habitants, Les femmes représentent 51,7% de la population contre 48,3% d'hommes. Les principales caractéristiques de cette population sont sa jeunesse avec 77,9% de la population ayant moins de 35 ans et sa ruralité (73,7% de la population). Source : RGPH 2019, INSD, Burkina Faso. La forte croissance démographique du pays est source d'une (i) pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.), (ii) demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi et (iii) migration des populations avec pour conséquence la recrudescence des conflits dans les zones d'accueil.

Sur le plan économique, les agrégats macroéconomiques indiquent une croissance économique soutenue et stable au cours des dix dernières années (+5,7% en moyenne annuelle entre 2005-2015) comme cité dans le rapport du PNUD (Rapport PNUD, 2016). Malgré cette croissance le pays est toujours compté parmi les pays à faible niveau de développement avec un indice de développement humain de 0,402 en 2015. Ce faible niveau de développement se caractérise par (i) la persistance de la pauvreté dont l'incidence est de 40,1% au plan national et de 47,5% en milieu rural en 2014 (EMC, 2014), (ii) un taux d'analphabétisme de 65,5% des personnes de plus de 15 ans (PNDES, 2016). Le chômage et le sous-emploi touchent une bonne partie des jeunes et des femmes et par conséquent les excluent du système national de production.

1. Introduction au Conseil Scientifique

Le conseil scientifique au gouvernement est assuré par le monde de la recherche qui est portée par le Ministère des Enseignements Supérieurs et de la Recherche Scientifique même si plusieurs départements ministériels participent à la recherche à travers des centres spécialisés.

La Politique Sectorielle Recherche et Innovation 2017-2026 (MESRI, MS, MAARH, MEEVCC, septembre 2017) décline les ambitions actuelles du Gouvernement en matière de recherche. En effet, elle est l'œuvre conjointe de plusieurs départements ministériels comme le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, le ministère de la sante, le ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, le ministère des ressources animales et halieutiques, le ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a défini huit (08) domaines prioritaires de recherche au Burkina Faso à travers des Programmes Nationaux Fédérateurs de la Recherche (PRONAFER) : i) Pronafer en santé ; ii) Pronafer en agriculture durable et alimentation ; iii) Pronafer en Environnement et changement climatique ; iv) Pronafer en transition énergétique et énergie renouvelable ; v) Pronafer sciences minières ; vi) Pronafer

des sciences des matériaux ; vii) Pronofer éducation et formation ; viii) Pronafer en gouvernance et société.

Ces pronafer peuvent servir de levier pour la réussite du projet Promotion du Conseil scientifique au Gouvernement, à travers la valorisation de leurs résultats de recherche.

L'Agence Nationale de la Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations (ANVAR) peut jouer une part très importante dans ce projet car c'est elle qui est le fer de lance de la valorisation des résultats de la recherche. A ce titre, ils doivent être fortement impliqués dans le projet. Ils serviront de relai entre les laboratoires de recherche et la coordination du projet. Cette agence aura aussi pour rôle de faire la connexion entre les innovateurs et la coordination du projet à travers l'inventaire des différentes innovations pouvant servir comme produits à commercialiser dans de petites et moyennes entreprises pour ce qui concerne l'employabilité des jeunes.

Ce conseil scientifique se veut soutenir entre autres les politiques publiques en matière d'employabilités des jeunes.

2. Architecture organisationnelle et fonctionnelle des politiques publiques en matière d'employabilités des jeunes

On peut distinguer des politiques spécifiques destinées à l'amélioration de l'employabilité et la promotion de l'emploi et les politiques sectorielles participant à la création d'emplois pour jeunes et à l'entrepreneuriat des femmes. Ce sont les politiques sectorielles clés du système économique du Burkina Faso comme l'agriculture et l'artisanat.

La plupart des politiques publiques en matière d'employabilités des jeunes sont pilotées par le Ministère en charge de la Jeunesse. Elles sont entre autres i) la politique nationale de l'emploi, ii) politique sectorielle travail, emploi et protection sociale (TEPS) ; iii) le plan sectoriel éducation et formation (PSEF), iv) le programme pays de promotion du travail décent (PPTD), v) la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (SNPEJ), vi) la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin (SNPEF), vii) la politique sectorielle industrie, commerce et artisanat (**POSICA**) , viii) la politique sectorielle environnement, eau, assainissement, ix) la politique sectorielle gouvernance administration locale (PSGAL).

2.1. Forces

Au niveau l'Emploi des jeunes au Burkina Faso, l'existence d'une politique sectorielle Travail Emploi et Protection sociale représente une force; Quant à l'entrepreneuriat des jeunes, l'existence de structures d'appui à la création d'entreprise et de formation, le grand esprit de créativité chez les jeunes, l'existence d'une Direction générale en charge de la promotion de l'entrepreneuriat ; l'existence de textes favorables pour l'accès à la commande publique par des PME; l'existence de textes législatifs et règlementaires favorables à l'entrepreneuriat ; constituent les principales forces autour de cette politique.

2.2. Faiblesses

Au niveau l'Emploi des jeunes au Burkina Faso, les principales insuffisances de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) portent sur le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNE ayant entraîné un faible taux de réalisation des actions programmées et la faible prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles. On retient aussi la faiblesse des dotations budgétaires du département en charge de l'emploi, de la jeunesse et de la formation professionnelle qui limite considérablement ses capacités à mettre en œuvre efficacement des politiques actives de promotion de l'emploi, d'intermédiation sur le marché du travail et de formation professionnelle; Il y a aussi l'insuffisance des moyens financiers alloués par l'Etat au secteur de l'EFTP qui rend aléatoire la mise en œuvre de la politique nationale d'EFTP, le faible accès des jeunes à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ainsi que le faible adéquation entre le système éducatif et les exigences du marché de l'emploi.

Au niveau de l'entrepreneuriat des jeunes au Burkina Faso, plusieurs faiblesses sont notables. Ce sont entre autres; l'insuffisance des textes juridiques spécifiques qui encadrent la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ; l'insuffisance des financements des projets des jeunes ; le poids de la pression fiscale sur les entreprises ; le manque d'expérience chez les entrepreneurs jeunes ; l'insuffisance de culture entrepreneuriale chez la majorité des jeunes ; l'insuffisance de formation et d'accompagnement des entrepreneurs jeunes ; l'absence de référentiels de formation sur l'entrepreneuriat au niveau national ; la faible coordination des acteurs intervenant dans l'entrepreneuriat des jeunes au niveau national ; la faible compétitivité des entreprises locales. Source (SNPEJ, pages 27 et 28)

2.3. Atouts et opportunités

Des atouts et opportunités existent au niveau de l'emploi des jeunes ; c'est le cas du PNSR, une opportunité pour le renforcement de la contribution des politiques sectorielles comme le sectoriel agro sylvo pastorale à la promotion de l'emploi des jeunes. C'est aussi l'économie informelle non agricole qui constitue le principal bassin d'emplois capable d'offrir aux jeunes des opportunités d'emplois permettant de réduire la pauvreté surtout en milieu urbain. (ICEJA, page 44).

Au niveau de l'entrepreneuriat des jeunes, l'existence de secteurs d'activités toujours vierges ; l'existence des ressources naturelles comme la terre, l'eau, le soleil, et la disponibilité des matières premières dans bon nombre de secteurs d'activités; l'existence de plusieurs institutions de financement ; l'existence et le développement des TIC ; la jeunesse de la population, l'existence de créneaux porteurs, le potentiel sur l'artisanat, l'agriculture, l'élevage, l'art et la culture constituent des atouts.

2.4. Succès et difficultés

Les politiques publiques en matière d'employabilité des jeunes ont connu quelques succès comme le renforcement du dispositif national de promotion de l'emploi ; le renforcement de la prise en compte de l'emploi au niveau local à travers l'élaboration de Stratégies régionales de l'emploi (SRE) et de leurs plans d'actions au titre de la PNE, l'opérationnalisation du plan national de lutte contre les pires formes du travail des enfants au titre de la PNTS.

En termes de difficultés, au titre de la PNT on peut retenir la non fonctionnalité du dispositif de pilotage de la politique, la persistance des conflits de travail, l'absence de textes spécifiques régissant certains secteurs d'activité, l'opérationnalisation du plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants le faible niveau d'exécution du PPTD phase 1 ; la faiblesse dans le niveau de couverture des entreprises privées à contrôler par l'inspection du travail ; l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur du travail décent ; Source (TEPS, page 18). Au titre de la PNE : la faible prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles ; la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation ; l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur de l'emploi ; la faible organisation du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail. Source (TEPS, pages 15 et 16).

2.5. Recommandations spécifiques

Plusieurs recommandations sont formulées à l'endroit de l'Etat, des chefs d'entreprises, des promoteurs d'Ecoles de formation, des jeunes, du CES et de la recherche. Ce sont entre autres d'améliorer l'accès des jeunes des zones rurales aux crédits, aux équipements et aux nouvelles techniques agricoles afin de réduire significativement leur sous-emploi ; de créer de nouveaux centres de formation professionnelle pour les jeunes, principalement dans les zones rurales, promouvoir la transformation des chaînes de valeur de produits agricoles pour créer des emplois productifs et décents. Il s'agira aussi d'ouvrir les filières selon les créneaux porteurs d'emploi et les potentialités locales, de mettre l'accent sur la promotion des Enseignement et Formation Techniques et Professionnels (EFTP) pour renforcer la question de l'employabilité des jeunes et des femmes. En outre, les jeunes pourraient opter plus pour les regroupements sous forme de coopérative pour bénéficier de caution solidaire ou se mettre en réseau de métiers pour couvrir en équipe les chaînes de valeurs sectorielles.

3. L'architecture organisationnelle et fonctionnelle des politiques publiques en matière d'entrepreneuriat féminin

Les politiques publiques en matière d'entrepreneuriat féminin sont portées à la fois par le Ministère en charge de la femme mais aussi celui de la Jeunesse. En effet, le Ministère de la femme a élaboré la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin (SNPEF) et mis en place une Direction Générale de l'Entrepreneuriat féminin qui met en œuvre cette politique. Ses principales attributions sont : i) Renforcer, valoriser et rendre plus visible la contribution des

femmes à la croissance économique et au développement du Burkina Faso ; ii) Appuyer les femmes pour la création, la gestion et le développement d'entreprises artisanales ou modernes ; iii) Appuyer et accompagner les femmes du secteur informel à formaliser leurs entreprises. Enfin, le FAARF est le fonds qui opérationnalise cette politique. Quant au Ministère en charge de la Jeunesse, il dispose d'une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (SNPEJ) et couvre plusieurs fonds qui financent indistinctement jeunes hommes et filles/femmes comme le FAPE, le FASI, le FAIJ, etc.

3.1. Forces

L'intérêt pour l'entrepreneuriat des femmes, en tant que facteur majeur de développement, s'est traduit par la prise en compte du phénomène dans les documents et stratégies de politiques nationales et la mise en place d'un cadre règlementaire et institutionnel propice à l'engagement et aux activités entrepreneuriales des femmes. La mise en place depuis des décennies du FAARF participe à cette promotion. Il y a aussi l'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat féminin (SNPEF).

3.2. Faiblesses

Il existe un désavantage naturel subi par les femmes par rapport aux hommes dans le milieu entrepreneurial (charges familiales, inégalités de Genre et violences basées sur le Genre). Malgré la multitude des politiques publiques participant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin, elles n'ont pas été spécifiques et n'ont certainement pas permis de traiter en profondeur les nombreuses difficultés auxquelles la pratique est confrontée.

3.3. Atouts et opportunités

Les femmes du Burkina Faso sont très actives comme l'indique le rapport Global Entrepreneurship Monitoring (GEM) « le taux global d'activité entrepreneuriale émergente (TEA) des femmes se situe à 30,2% ; le taux le plus élevé au monde en 2016 ». Leur domaine de prédilection est surtout le secteur agroalimentaire où elles écument les chaînes de valeur agrosylvo pastorale. Malheureusement ce secteur est très vulnérable face au changement climatique et demande beaucoup d'investissement. Fort heureusement des opportunités existent en matière de financement climatique et qui sont très attachées à la prise en compte d'une perspective de Genre.

3.4. Succès et difficultés

Des succès sont notables comme le AARF et le déroulement du programme plateforme multifonctionnelle PTFM avec le développement d'activités rémunératrices autour des plateformes par les femmes par exemple qui a permis l'augmentation des revenus des femmes du fait des activités créées au moyen des PTFM et des autres technologies (moulin à grain, petites unités agroindustrielles et artisanales, etc.) Les difficultés inhérentes à ces types de programmes

et soutien à l'entrepreneuriat féminin sont le caractère communautaire et aussi la faiblesse des fonds alloués qui ne permettent pas l'émergence de grandes entreprises féminines individuelles.

3.5. Recommandations spécifiques

Les recommandations du rapport Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin de la Chambre de commerce sont celles de la présente étude: i) Créer un Centre d'Appui et d'Accompagnement de l'Entrepreneuriat Féminin ou une Agence Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin; ii) Développer des services de soutien et de conseils dédiés à l'entrepreneuriat féminin tels que : le Mentorat, la formation sur comment devenir entrepreneur, sur le leadership, la confiance en soi, le financement, le management d'équipe, le réseautage par des rencontres entre FCE, le financement ; iii) Faciliter l'accès au financement et aux autres services d'appuis non financiers des femmes chefs d'entreprises en sollicitant la mise en place de lignes de crédits dédiés aux femmes dans les Banques et assouplir les conditions de crédit. ; iv) Incorporer la dimension entrepreneuriale féminine à la formulation de l'ensemble des politiques et réglementation relatives aux PME. (Chambre de Commerce, Mars 2018, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, P42). En outre, conditionner les prêts au renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes surtout dans des modules comme GERME.

Compte tenu du contexte socioéconomique spécifique du Burkina Faso où près de 80% des actifs sont dans l'agriculture et des opportunités existant en matière de financement, un réel potentiel existe et est à exploiter au niveau du secteur primaire voire secondaire notamment toute la chaîne de valeur agro sylvo pastorale, ainsi que les autres secteurs clés climatiques.

LISTE DES ABBREVIATIONS

ANSAL –BF	:	Académie des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso
ANSTS	:	Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CARFO	:	Caisse de Retraite des Fonctionnaires
CES	:	Conseil Economique et Social du Burkina Faso
CESE	:	Conseil Economique, Social et Environnemental du Sénégal
CNSS	:	Caisse nationale de sécurité sociale
CRDI	:	Centre de Recherche pour le Développement International
EMC	:	Enquête Multisectorielle Continue
FDS	:	Forces de Défense et de Sécurité
FRQ	:	Fonds de Recherche du Québec
GEM	:	The Global Entrepreneurship Monitor
INSD	:	Institut National des Statistiques et de la Démographie
MENA	:	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation,
MENAPLN	:	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, et de la Promotion des Langues Nationales
MESRSI	:	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
MFSNFAH	:	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire
MINEFID	:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJEEJ	:	Ministère de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi des Jeunes
MJFP	:	Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle
MJPEE	:	Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entreprenariat et de l'Emploi
MPE	:	Micro et petite entreprise
OSC	:	Organisations de la société civile
PCD	:	Plan communal de Développement
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PNE	:	Politique Nationale de l'Emploi
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD	:	Plan régional de Développement
RGPH	:	Recensement Général de la population et de l'habitation
SPL	:	Services publics locaux

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Statut d'emploi des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe (%).....	26
Tableau II: Politiques nationales en matière de création d'emplois pour jeunes et de création d'entreprises pour femmes.....	29
Tableau III: Structure de la population en âge de travailler selon les groupes de filières de formation (en %).....	38
Tableau IV : Analyse FFOM des politiques publiques en matière d'emploi des jeunes et d'entrepreneuriat des femmes	47
Tableau V : Structures et fonds de soutien à l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin.....	52
Tableau VI : Analyse FFOM des Fonds et structures de soutien	58
Tableau VII : Principaux obstacles à l'opérationnalisation des projets d'entreprises des femmes	67
Tableau VIII : Services déterminants pour les femmes chefs d'entreprises.....	68



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

1. INTRODUCTION

1.1. Historique du projet Promotion du Conseil Scientifique aux Gouvernements

1.1.1. Problème et justification

La mondialisation a rendu plus complexe les processus de prise de décision au niveau des pays et induit un renforcement des compétences des décideurs et des institutions pourvoyeuses de conseil aux gouvernements. En Afrique, les processus de formulation des politiques et de prise de décision sont largement influencés et affectés par les forums internationaux (Forum de Davos, G7, G20, TICAD, Sommet Afrique Chine, UE ACP, Sommet de l'OCI, Sommet sur le changement climatique, Club de Paris, ...) et certains bailleurs de fonds (Banque Mondiale, FMI, Union Européenne, ...). (Source : Fouilleux et Balié, 2009).

Il est établi que les pays qui ont connu le développement l'ont dû aux progrès et innovations scientifiques qu'ils ont pu réaliser et que les connaissances scientifiques constituent le principal moteur du développement en Occident. En Afrique, malgré les nombreuses structures de recherche (universités, centres de recherche, instituts de recherche, etc.) qui travaillent sur les différents secteurs de développement, il existe encore un grand écart entre les connaissances scientifiques disponibles et leur utilisation au sein du processus décisionnel des Etats dans la formulation des politiques publiques. Cela est dû au fait que nos décideurs ne sont pas suffisamment outillés pour intégrer les dimensions technicoscientifiques dans leurs décisions.

Les stratégies de diffusion et de communication des scientifiques ne sont pas adaptées aux besoins des décideurs et à cela s'ajoute une absence notoire d'un mécanisme de liaison formel permettant de faciliter les échanges entre les milieux scientifiques et les institutions pourvoyeuses de conseil et/ou responsables de la formulation des politiques publiques. La diversité et l'acuité des défis auxquels les gouvernements africains sont confrontés nécessitent non seulement une bonne maîtrise de l'usage de données probantes et de connaissances scientifiques, mais également une coordination efficace aux niveaux national, régional et sous régional pour élaborer des mécanismes internes d'aide à une prise de décision éclairée.

Cet état de fait peut-être aggravé dans le cas de pays dotés de communautés scientifiques ou d'organismes de services publics relativement petits et/ou sous-financés qui préparent et recherchent des éléments probants en vue de l'élaboration de politiques publiques. La primauté du droit communautaire sur celui des États membres étant établie, il est bien indiqué de promouvoir le Conseil technicoscientifique dans les décisions gouvernementales, en particulier en Afrique de l'Ouest, cible du présent projet.

Le fait est établi qu'en Europe et dans les pays développés, les *think tank* jouent un rôle important dans la définition des stratégies des donateurs et des décideurs. Cependant, en Afrique surtout francophone, on note une faible connaissance du rôle des *think tank* comme laboratoire d'idées pour les cerveaux politiques. Pourtant, juste après les indépendances, à partir de 1961, la plupart

des Etats ont créé des Conseils Economiques et Sociaux (CES), sous forme d'institutions consultatives pour aider les gouvernements dans la définition des politiques économiques et sociales nationales. Le Sénégal, par exemple, a créé son CES le 23 juin 1961. A cet effet, tous les plans nationaux de développement étaient soumis aux CES pour des avis techniques.

Dans cette optique, l'Union Africaine a créé en son sein le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) en juillet 2004 en tant qu'organe consultatif composé de différents groupes sociaux et professionnels des États membres. Au niveau continental, les CES se regroupent au sein de l'UCESA (Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique et Institutions similaires). Cette entité faitière représente l'Afrique dans le Conseil d'Administration de l'Association Internationale des CES et Institutions similaires (AICESIS). La Francophonie n'est pas en reste avec son UCESIF (Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires de la Francophonie).

De même, l'ONU a aussi mis en place son CES qui se réunit pour impulser des idées nouvelles, renforcer les consensus sur les perspectives de la technologie des idées et faire le suivi des actions décidées au niveau international. Toujours dans le sens d'assister scientifiquement les gouvernements africains, des initiatives isolées de capacitation en conseil scientifique sont aussi notées. A ce titre par exemple, le Réseau international pour le Conseil scientifique aux Gouvernements (INGSA : *International Network for Government Science Advice*) et l'UNESCO ont commencé à explorer la manière dont différents systèmes scientifiques nationaux, y compris en Afrique subsaharienne, sont conçus pour fournir des avis.

Ce qui précède justifie la nécessité, pour les CES, en tant qu'organes consultatifs d'aide à la décision, d'une prise en compte de la connaissance technoscientifique dans la formulation de leurs recommandations en direction des pouvoirs publics. L'objectif est de faire de la mise en œuvre des politiques publiques une action de très haute précision ayant un impact mesurable sur le bien-être des populations. Ce projet sous régional constitue dès lors, une opportunité pour le CRDI et les FRQ d'apporter leur contribution à l'érection du canal devant permettre une fluidité de la transmission des connaissances technoscientifiques dans les définitions de politiques publiques en Afrique de l'Ouest.

La collaboration avec les CES permet, entre autres objectifs, au CRDI et aux FRQ d'établir des relations actives avec la convergence multisectorielle et pluridisciplinaire que constituent ces institutions et d'en faire ce précieux canal susmentionné. En effet, dans la recherche de solutions scientifiques à des problèmes sous régionaux, des tentatives de collaboration sont très souvent notées sur des questions d'actualité scientifique. A titre d'exemple, le 1er juillet 2015, s'est tenu à Dakar le séminaire conjoint organisé par l'UCESA et l'UCESIF sur « *les Défis du changement climatique, les réponses et financements pour accompagner l'atténuation du réchauffement et l'adaptation des économies* ».

Les travaux ont été sanctionnés par une entente dite "**la déclaration de Dakar**" dans laquelle les Présidents et représentants des deux unions précitées invitent leurs gouvernements respectifs à,

entre autres, mettre au cœur de leurs politiques nationales et de la négociation internationale la recherche de "solutions" techniques, comportementales, sociales et organisationnelles mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés de la société, aux niveaux local, national et international.

En ce qui concerne les académies des sciences et/ou techniques en Afrique, leur mission essentielle, indiquée dans leurs statuts, consiste à assister et conseiller leurs États respectifs ainsi que les institutions publiques et privées de leur pays dans la définition et la mise en œuvre de la Politique nationale en matière de Science et de Technologies. De par cette posture, affirmée par leurs multiples travaux et événements, les académies nationales restent un appui déterminant pour toute action de promotion du conseil scientifique aux gouvernements.

Malgré tout, une carence nette en études probantes à caractère sous régional destinées aux instances communautaires de décision se dessine, vu la complexité notée dans l'établissement de relations fructueuses et durables entre les scientifiques et les décideurs politiques. C'est ainsi que ce projet innovant et fédérateur dans sa démarche et ses objectifs a été conçu pour répondre, à la fois, à deux nécessités relevées dans la sous-région ouest africaine : la capacitation en conseil scientifique des institutions pourvoyeuses d'avis aux gouvernements et la promotion d'une synergie d'action sous régionale pour faire face à des problématiques communes, à travers la valorisation des productions issues des plateformes de scientifiques, sociétés savantes, institutions politico-techniques, rencontres nationales et sous régionales, etc.

Pour ce faire, il est proposé au CRDI et aux FRQ d'appuyer la matérialisation de deux études sous régionales relevant de leurs axes prioritaires et de ceux des pays francophones en Afrique de l'Ouest, couplées d'un Colloque international, à travers les CES et les académies nationales. Suite aux tractations diplomatiques entre le CRDI et les FRQ, desquelles des visites de Dr. Matthew Wallace¹ et de Mme Brite Pauchet², et le Conseil économique, social et environnemental du Sénégal (CESE Sénégal), à travers sa Présidente Dr. Aminata TOURE et l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), représentée par son Président Prof. Doudou BÂ, il a été retenu le parrainage institutionnel et scientifique du présent projet par ces prestigieuses institutions sénégalaises, en vue de le piloter et d'y inviter des partenaires sous régionaux.

C'est dans ce but que cette demande de financement du projet est soumise au CRDI et aux FRQ à travers le Scientifique en Chef du Québec. S'agissant des études à réaliser le projet propose d'aborder deux problématiques majeures en Afrique, particulièrement dans sa sous-région ouest francophone. **La problématique de l'employabilité des jeunes** : l'Afrique a la population la plus jeune au monde. Ses 200 millions d'individus de 15-24 ans d'âge constituent 20% de sa population, et 40 % de ceux qui sont en âge de travailler. Mais les jeunes représentent aussi 60 % des chômeurs.

Le problème du chômage des jeunes en Afrique est plus complexe que dans les autres régions du monde. La lente croissance des économies ne permet pas de créer suffisamment d'emplois pour le grand nombre de diplômés qui arrivent chaque année sur le marché. En Afrique Subsaharienne,

entre 7 et 10 millions de jeunes arrivent, chaque année, sur le marché du travail qui, malheureusement ne croît pas assez pour les accueillir. A peine 10% trouvent un emploi correspondant à leurs capacités. Parmi ces nouveaux arrivés sur le marché du travail, on note qu'en moyenne plus de 55% sont dépourvus de diplômes universitaires, alors que seuls 7% en moyenne en disposent.

La faiblesse de la croissance économique par rapport à la croissance démographique, des niveaux de compétences très limités et des politiques de formation professionnelle embryonnaires expliquent, entre autres, le chômage très élevé en Afrique, évalué globalement autour de 20 à 25% des populations en âge de travailler (*Source : Voix d'Afrique N°94 « Le chômage des jeunes africains », 2012*). Par exemple, en Côte-d'Ivoire, quelques 23% de la population sont privés d'emplois, 18% au Gabon, 29,8% en Gambie, plus de 16% au Sénégal (*Source : Revue Agenzia fides, Afrique - Le chômage en Afrique, « un véritable crime contre l'humanité », 18 janvier 2018*).

Les Etats cherchent à développer et ou à mettre en œuvre des plans, programmes nationaux de lutte contre le chômage et de renforcement du potentiel économique des femmes. A titre d'exemple, sous l'égide de la Banque Africaine de Développement, une Conférence ministérielle a été tenue sur un an, de 2016 à 2017, sur les stratégies pour l'emploi des jeunes en Afrique. Certains pays s'activent déjà, à l'instar du Plan National de Création d'Emplois pour jeunes du Cameroun, datant de 2018, du programme jeunesse 2035 du Plan Sénégal Emergent dans son Plan d'Actions Prioritaire (PAP II 2019-2023).

La problématique du renforcement du potentiel économique et financier des femmes : l'Afrique est la seule région au monde où plus de femmes que d'hommes choisissent la voie de l'entrepreneuriat, une réalité dont on ne parle pas assez (*Source : Banque Mondiale/DSO, nov. 2018 Dia Diariétou Gaye, Directrice*). Près de 24% des femmes en âge d'exercer un emploi sont impliquées dans la création d'entreprises. A titre de comparaison, la même population est de 11% en Asie du Sud-Est, une des régions pourtant parmi les plus pourvoyeuses d'entrepreneurs féminins.

L'entrepreneuriat féminin en Afrique générerait entre 250 et 300 milliards USD, soit entre 12 et 14% du PIB du continent africain. Malgré une réelle dynamique constatée sur les chiffres, la situation sur le terrain est plus complexe, notamment sur les plans de l'adéquation des formations, de l'accès au crédit et au foncier, de la formalisation des regroupements féminins (coopératives, groupements d'intérêt économique, associations, etc.), pour ne citer que ces difficultés. (*Source : Etude 2018 cabinet Rolland Berger, pour Women in Africa*).

Malheureusement, il existe, à notre connaissance, très peu de bases de données centralisées sur l'entrepreneuriat féminin en Afrique. A titre d'exemple, The Global Entrepreneurship Monitor (GEM) n'a couvert que 19 sur les 54 pays africains, entre 2012 et 2017. Quelques recherches sur l'Internet permettent d'identifier l'existence de stratégies, plans et programmes nationaux pour le renforcement du potentiel économique et financier des femmes : exemple Ghana, Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, etc. De même, sont notées plusieurs études scientifiques et de conseils dans le

monde de la recherche, des ONG et des ordres d'experts allant dans le même sens que les objectifs des gouvernements.

Pour toutes les raisons jusqu'ici évoquées, il est proposé dans ce projet deux études portant sur i) « L'employabilité des jeunes des terroirs : quelques niches d'emplois » ; ii) « Le Renforcement du potentiel économique et financier des femmes : quelques niches de création d'entreprises et mécanismes de formalisation » ; Un Colloque international de capacitation et de partage de bonne pratique en Conseil scientifique aux Gouvernements. Ce qui permettrait de faire un état des lieux plus englobant pouvant permettre d'une part, une compilation des informations disponibles de façon éparse et d'autre part, une fédération des actions sous régionales pour développer des mécanismes d'agrégation des données au moins pour l'Afrique de l'Ouest, notamment en ce qui concerne les indicateurs de développement sur les sujets de l'Employabilité des Jeunes et de l'Entrepreneuriat féminin. Egalement, le projet permettrait de renforcer les capacités d'aide à la décision institutionnelle des CES et des Académies nationales, en mettant à la disposition de leurs membres des données technicoscientifiques probantes sur des questions précises de développement durable pour appuyer avec succès les décisions gouvernementales.

1.1.2. *Activité à réaliser*

L'activité phare du projet consiste d'abord à faire un état des lieux des politiques en matière d'Employabilité des jeunes et Entrepreneuriat féminin dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre afin de mieux appréhender la question. Pour ce faire une étude est commanditée. Les Résultats attendus sont de faire l'Etat des lieux : i) des Politiques publiques en matière de création d'emplois pour jeunes et de création d'entreprises pour femmes au Burkina Faso tout en indiquant les succès et failles parmi elles, et des recommandations aux gouvernements ; ii) de la recherche sur les 2 thèmes sus indiqués au Burkina Faso; iii) des institutions de conseil et institutions similaires au Burkina Faso et leurs mécanismes respectifs d'intégration des dimensions technicoscientifiques dans leurs avis à leurs Gouvernements respectifs ; iv) des structures de recherche pour le développement au Burkina Faso et leurs mécanismes respectifs de transmission des connaissances scientifiques aux institutions de conseil et/ou aux gouvernements ;

Ensuite, il s'agira de formuler des recommandations en termes de : i) Propositions de niches concrètes de création d'emplois pour jeunes et/ou de création d'entreprises pour femmes ; ii) Proposition de mécanismes simples et rapides de formalisation en entreprises des Groupements d'Intérêts Economiques, Associations et Entreprises de Femmes ; iii) Options de mise en place d'une plateforme ou d'une structure permettant de fluidifier le partage de connaissances et de projets de définition de politiques publiques entre les scientifiques et les gouvernements.

Le présent rapport est rédigé pour rendre compte des résultats de cette étude au niveau du Burkina Faso.

2. METHODOLOGIE

La méthodologie générale de la mission a consisté à une revue documentaire avec quelques visites à des responsables de structures ou fonds de soutien à l'emploi ou à l'entrepreneuriat de juin 2020 à Décembre 2020. Selon le livrable demandé, la revue documentaire et la collecte de données primaires avaient des intérêts spécifiques. A cause de la crise sanitaire liée au COVID 19, les collectes de données sur le terrain ont été retardées.

2.1. Cadrage de l'étude

Plusieurs réunions de cadrages se sont tenues avec toutes les parties prenantes du projet notamment entre les experts des six pays concernés par la présente étude, le chercheur principal et les soutiens administratifs du CESE. Les experts ont présenté au conseil scientifique par la suite les tables des matières afin de s'assurer d'atteindre les objectifs de l'étude.

2.2. Revue documentaire

Démarrée après l'acceptation de la table des matières élaborée, elle s'est poursuivie tout au long de la rédaction du rapport. Plus spécifiquement pour faire l'Etat des lieux des politiques en matière de créations d'emplois pour jeunes et d'entrepreneuriat féminin, ressortir leurs succès et failles, surtout celles arrivées à terme, et ensuite faire des recommandations aux gouvernements, le travail a porté sur l'examen des politiques publiques en lien avec ou participant à la création d'emplois et/ou promouvant l'entrepreneuriat des femmes. Celles parmi ces politiques qui sont arrivées à terme ont vu plus généralement leurs succès et failles rapportés. A partir des défis décrits, des recommandations sont faites aux gouvernements.

Pour ce qui concerne l'Etat des lieux de la recherche sur les 2 thèmes sus indiqués au Burkina Faso, l'étude s'est appuyé sur la politique sectorielle Recherche et Innovation pilotée par le Ministère en charge de la recherche. Elle fait une sorte d'évaluation de ce que la recherche apporte aux deux thématiques.

L'Etat des lieux des structures de recherche pour le développement au Burkina Faso est fait tout en mettant en exergue leurs mécanismes de mise à disposition des connaissances générées ;

Ensuite, l'Etat des lieux des Institutions de conseil et institutions similaires au Burkina Faso et leurs mécanismes d'intégration des dimensions technicoscientifiques a été fait en considérant les principales structures aux niveaux national, régional et international ;

Enfin, sur la base des données collectés et surtout les défis en présence, des recommandations et des niches de création d'emplois pour jeunes et d'entrepreneuriat féminin sont proposées.

2.3. Rencontres avec parties prenantes

Afin de mobiliser les parties prenantes autour de l'étude, l'ANSAL BF a écrit aux Ministères et structures concernés par les thématiques pour solliciter des réunions de travail. Il s'agissait d'exposer les objectifs de l'étude, l'état de rédaction du rapport du Burkina, les besoins de données pour s'assurer de la production d'un rapport qui reflèterait la réalité du pays et surtout leur participation à des webinaires entrant dans le cadre de cette activité. La liste des structures rencontrées figure en annexe du présent rapport.

2.4. Webinaires

Des webinaires plus spécifiques se sont tenus par pays entre le chercheur principal, l'expert national, l'Académie des Sciences et les principaux Ministères ou institutions concernées par les thématiques de l'étude. Pour le cas du Burkina, l'ANSAL BF a organisé et présidé ces webinaires. A cet effet, on peut retenir la participation du Ministère en charge de la Jeunesse avec leurs fonds, le Ministère en charge de la Femme représentée par son fonds ainsi que plusieurs membres de l'ANSAL BF.

2.5. Rédaction de l'avant-projet

Commencée après l'acceptation de la table des matières en avril 2020, et tout en faisant la revue documentaire elle a connu plusieurs révisions à cause des difficultés liées à l'obtention des données avec les Ministères et institutions concernés pour plusieurs raisons dont les principales sont le contexte sanitaire et le budget qui n'ont pas permis une collecte à grande échelle. L'atelier de validation tenu les 22 et 23 Avril ont permis de juguler ces difficultés en réunissant les secteurs concernés, ce qui a donné l'opportunité d'une importante collecte de données.

3. DEFINITION DES CONCEPTS

Concept d'Entreprenariat

Selon Julien et Marchesnay (1996)¹, l'entrepreneuriat renvoie au concept angliciste d'entrepreneurship et renferme essentiellement trois notions : l'entrepreneur, l'entreprise et l'esprit d'entreprise. Sans remonter jusqu'aux premiers auteurs qui se sont intéressés à ces notions (Cantillon, 1755 ; Say, 1803 ; Mill, 1848), au risque de nous engluer dans des problèmes définitionnels, il convient de retenir tout simplement que l'entrepreneur est un chef d'entreprise formelle ou informelle qui crée et fait fonctionner une entreprise. Elle peut être considérée comme une unité ou organisation autonome produisant des biens et services marchands qui seront commercialisés en vue de faire du profit. L'esprit d'entreprise est l'aptitude créative de l'individu, isolé ou au sein d'une organisation, à identifier une opportunité et à la saisir pour produire une nouvelle valeur ou le succès économique. En d'autres termes, c'est cette aptitude de l'individu ou d'un groupe social à s'engager dans une sorte d'aventure pour créer quelque chose de neuf avec tout ce que cela peut comporter comme risques. Il aboutit à l'émergence d'idées ou de projets d'entreprises ou encore à l'innovation dans des entreprises existantes.

C'est donc la combinaison de ces trois éléments qui traduit la notion d'entrepreneuriat, ce vaste champ d'activités où se mêlent à la fois opportunité, sens des affaires, prise de risques, innovation, invention et créativité, intuition, persévérance, sens de l'organisation, etc., pour aboutir à la création de richesses. (Burkina Faso, Chambre de Commerce, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, Mars 2018, P4).

Concept d'Entreprise

L'entreprise est le domaine d'intervention de l'entrepreneur-e. Elle peut être caractérisée de micro, petite, moyenne, grande selon son chiffre d'affaires et de formelle ou informelle.

Entre autres critères fixés par l'Etat burkinabè et tenant compte des avancées économiques du pays pour classer les entreprises, on peut retenir l'effectif et le chiffre d'affaires :

- Micro Entreprise :

disposer d'un effectif permanent inférieur à dix employés ;

réaliser un chiffre d'affaires annuel hors taxe inférieur ou égal à quinze millions (15 000 000) de francs CFA.

- Petite entreprise

disposer d'un effectif permanent égal ou supérieur à dix et inférieur à trente employés ;

réaliser un chiffre d'affaires annuel hors taxe supérieur à quinze millions (15 000 000) de francs CFA et inférieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA.

- *Moyenne entreprise*

disposer d'un effectif permanent égal ou supérieur à trente et inférieur à cent employés ;

réaliser un chiffre d'affaires annuel hors taxe supérieur à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA et inférieur à un milliard (1 000 000 000) de francs CFA.

L'Entrepreneuriat féminin

Selon le Directeur Général de la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin, l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso pourrait être analysé sous l'angle micro, méso et macro, parce que, initialement, le ministère en charge de la promotion de la femme était axé sur les Activités génératrices de revenus (AGR) des femmes. « Mais avec l'adoption de la stratégie nationale de la promotion de l'entrepreneuriat féminin, on a essayé d'aller un peu plus loin. Ainsi, au lieu d'appuyer les femmes à 100 000 F CFA, il faut plutôt cibler les grosses entreprises de femmes et les accompagner de façon substantielle avec une subvention de près d'un milliard de F CFA à celles qui peuvent employer plus de 500 femmes. » (DGPEF, Entretien Journal Sidwaya, 3 juillet 2015)

Le niveau micro correspond aux activités individuelles ou coopératives menées par les femmes qui ne font pas appel à beaucoup de moyens et communément appelées activités génératrices de revenus. Elles évoluent pour la plupart dans l'informel et mènent des activités de subsistance.

Au niveau méso, les activités sont menées sous forme de petites et moyennes entreprises ou industries (PME /PMI) ou d'entreprises coopératives. Cette catégorie bénéficie de protection parce qu'évoluant dans un cadre formel.

Quant au niveau macro, il se réfère au contrôle et à l'influence du monde des affaires ainsi qu'à la contribution des variables de croissance notamment la création d'emplois, la production, les taxes et impôts.

EMPLOI ou l'illusion d'un plein emploi

Les enquêtes réalisées par l'INSD indiquent qu'en général, le chômage est un phénomène essentiellement urbain. En 2003, le taux de chômage a été estimé à 0,5% en milieu rural contre 11,8% en zones urbaines. (PNE Burkina Faso, MJE, P10).

Au vu des chiffres, on pourrait penser que tout le monde travaille ou presque au Burkina Faso et que l'on est quasiment en situation de plein emploi. En fait, aborder le besoin d'emploi sous l'angle statistique de la population occupée est trompeur pour plusieurs raisons :

RAPPORT BURKINA FASO



- des raisons de méthode : le repérage de l'emploi par un questionnement sur l'occupation la semaine précédente et la volonté de rechercher un emploi n'est pas adapté aux sociétés en développement où le sens du travail moderne n'est pas forcément acquis et où différents facteurs peuvent dénaturer le sens des réponses, comme par exemple l'existence de chômeurs « découragés ». Il faut savoir, s'agissant de formuler une politique de l'emploi, que les méthodes statistiques actuelles sont réductrices du besoin en emploi.

- des raisons socio-économiques : elles tiennent à la fois au type d'activités dominantes et aux formes d'emploi qu'elles mettent en œuvre. Avec un sous-emploi apparent ou déguisé important – en ville comme à la campagne – avec la masse des aides familiaux, avec la faible productivité des emplois existants, il y a nécessité d'accroître les opportunités de travail sous toutes ses formes, bien au-delà des effectifs qui ressortent du chômage. (Source, PNE, Mars 2008)



CODE-Africa

Conseil pour le
développement de
l'Afrique

4. CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE, CULTURELLE ET SECURITAIRE DU BURKINA FASO

4.1. Généralités sur le Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays sahélien et enclavé d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 273 187 km². Les résultats préliminaires du 5e RGPH du Burkina Faso, réalisé en 2019, indiquent une population résidente totale de 20 487 979 habitants, Les femmes représentent 51,7% de la population contre 48,3% d'hommes. Les principales caractéristiques de cette population sont sa jeunesse avec 77,9% de la population ayant moins de 35 ans et sa ruralité (73,7% de la population). Source : RGPH 2019, INSD, Burkina Faso. La forte croissance démographique du pays est source d'une (i) pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.), (ii) demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi et (iii) migration des populations avec pour conséquence la recrudescence des conflits dans les zones d'accueil.

4.2. Contexte politique

Le Burkina Faso a été marqué ces dernières années par des remous sociopolitiques, notamment l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et le putsch de septembre 2015. Mais les élections couplées présidentielle-législatives de 2015 et les élections municipales de 2016 ont permis de renouer avec une vie constitutionnelle normale accompagnée de l'adoption d'un nouveau référentiel de développement dénommé Plan national de développement économique et social (PNDES) dont la mise en œuvre est terminée en 2020. Un nouveau référentiel est en cours d'élaboration.

4.3. Contexte socio-économique

Sur le plan économique, les agrégats macroéconomiques indiquent une croissance économique soutenue et stable au cours des dix dernières années (+5,7% en moyenne annuelle entre 2005-2015) comme cité dans le rapport du PNUD (Rapport PNUD, 2016). Cette même source signale qu'en dépit de ces performances économiques, le pays est toujours compté parmi les pays à faible niveau de développement avec un indice de développement humain de 0,402 en 2015. Ce faible niveau de développement se caractérise par (i) la persistance de la pauvreté dont l'incidence est de 40,1% au plan national et de 47,5% en milieu rural en 2014 (EMC, 2014), (ii) un taux d'analphabétisme de 65,5% des personnes de plus de 15 ans (PNDES, 2016), (iii) une espérance de vie de 57 ans et (iv) une forte exploitation et consommation de ressources naturelles. Par ailleurs, sur la période 2010-2015, le revenu par habitant n'a augmenté que d'environ 2% l'an, ne favorisant pas une amélioration notable des conditions de vie des populations.

La stratégie nationale sur les migrations estime que le nombre de jeunes de 15 à 34 ans sera de 8 627 666 en 2023. Cette évolution constitue un atout pour le développement mais représente aussi de nombreux défis à relever en termes de fourniture de services de santé, d'éducation, de

formation professionnelle et d'emplois. En effet, le chômage et le sous-emploi touchent une bonne partie des jeunes et des femmes et par conséquent les excluent du système national de production.

Les migrations (internes et externes) constituent un phénomène ancien au Burkina Faso avec des enjeux controversés. Les migrations burkinabè dans leur composante internationale, ont profondément marqué la démographie du pays avec le départ des jeunes valides (15-40 ans) vers l'extérieur.

Malgré les multiples avantages de la migration internationale, force est de constater que l'apport de cette migration à l'économie nationale n'a pas été suffisamment robuste pour produire des résultats tangibles¹. Elle en conclue qu'en dépit des performances économiques relativement bonnes avec un taux de croissance moyen de 5,4% entre 2007 et 2016², le Burkina Faso doit faire face aux défis du chômage des jeunes. Dans cette optique, il a été adopté des référentiels de politiques publiques, soulignant la nécessité d'accorder une attention soutenue à la protection sociale de la population.

En effet, un peu plus de la moitié des jeunes actifs occupés sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Environ 56% des jeunes occupés sont des aides familiaux dont 53% d'aides familiaux agricoles. Respectivement 19% et 11,5% des jeunes occupés sont des indépendants agricoles et des indépendants non agricoles.

Tableau I: Statut d'emploi des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe (%)

Statut d'emploi	Jeunes Hommes	Jeunes Femmes	Ensemble des jeunes
Salarié du secteur formel	5,1	2,4	3,6
Salarié du secteur informel	1,5	1,4	1,4
Indépendant agricole	25,8	13,3	18,9
Indépendant non agricole	11,5	11,4	11,5
Aide familial agricole	42,7	61,0	52,8
Aide familial non agricole	2,7	3,2	3,0
Apprentis et stagiaires	10,6	7,2	8,8
Total	100	100	100

Source : A partir des données de l'EICVM 2009/2010.

La précarité du statut d'emploi est accentuée chez les jeunes de sexe féminin parmi lesquelles environ deux jeunes femmes sur trois sont des travailleuses familiales non rémunérées. Environ 64% des jeunes femmes qui travaillent sont des aides familiaux non rémunérés, contre 45,4% chez les jeunes hommes (tableau 1.8). Aussi, le taux de salarisation de l'emploi chez les jeunes femmes

¹ Stratégie nationale de migration 2016-2025

² Instrument automatisé de prévision (IAP), DGEF

représente à peine la moitié de celui des jeunes hommes. Par ailleurs, les jeunes femmes ont moins accès au milieu professionnel comme lieu de formation (apprentissage et stage). (Rapport, BIT, Cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso P15)

Sur le plan social, la coexistence pacifique entre les groupes ethniques et les confessions religieuses au Burkina Faso constitue un atout majeur qui caractérise le climat social. Il faut aussi reconnaître le rôle des chefs traditionnels dans l'œuvre de maintien de la paix et celui des OSC dans la promotion de la veille citoyenne.

Cependant, on peut aussi constater des crises et mouvements sociaux relatifs à une quête de justice sociale, de sécurité, d'accès aux services sociaux de base et à des revendications salariales.

Par ailleurs, le contexte social est aussi marqué par l'incivisme grandissant et des conflits communautaires qui troublent la paix sociale.

4.4. Contexte culturel

Le Burkina Faso est un pays caractérisé par un pluralisme ethnique, avec plus de soixante (60) unités ethnolinguistiques répertoriées et regroupées dans plusieurs familles, d'où une diversité de pratiques et de formations socioculturelles qui ont forgé des traditions solides et établi des systèmes de rapports de genre variés. Ainsi, les lois et pratiques coutumières et religieuses telles que le lévirat, l'excision, le sororat, la polygamie, les mariages précoces et forcés demeurent encore en vigueur pour la majorité de la population. En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme ainsi que l'amélioration de la situation des pauvres, le statut de la femme et du pauvre n'a pas significativement changé. Mais le contexte culturel et religieux comporte aussi des valeurs favorables à la promotion de la paix, à l'accès et au contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision. Aussi, les activités culturelles ont-elles créé plus de 170 000 emplois entre 2012 et 2014. Ce chiffre témoigne non seulement de la place du secteur de la culture dans la création d'emplois mais aussi des potentialités dont il regorge dans la réduction du chômage et du sous-emploi au plan national.

4.5. Le contexte sécuritaire

Depuis janvier 2016, le Burkina Faso fait face à des attaques d'une grande ampleur dont les impacts aux plans humains, sociaux et économiques sont énormes.

Comme d'autres pays de la région du Sahel, le Burkina Faso est confronté à cette crise multidimensionnelle marquée par une détérioration de la situation sécuritaire, notamment le long de sa frontière avec le Mali et le Niger (Ouest-Nord-Est). Cette crise se manifeste par une hausse des attaques régulières de terroristes et de groupes armés dans le nord du pays, qui, en plus de détruire les moyens de subsistance des habitants et des communautés, les

RAPPORT BURKINA FASO



infrastructures de base et les fondements de l'économie locale, font de nombreuses victimes civiles et militaires. En 2019, 555 attaques terroristes ont eu lieu au Burkina Faso. Elles ont coûté la vie à plus de 500 personnes. Le niveau de violence atteint et l'insécurité ont eu également pour conséquence une crise humanitaire sans précédent avec pour corollaire des milliers de déplacés internes, des écoles et des centres de santé fermés et des symboles de l'Etat détruits. Entre 2018 et 2019, la crise sécuritaire s'est aggravée de façon spectaculaire entraînant le déplacement de 560 033 personnes au 31 décembre 2019 (Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires). Le nombre officiel des déplacés de tout le pays à la date du 28 février 2021 était d'un million cent vingt un mille neuf cent soixante (1.121.960).

Afin de faire face à la montée de la violence, le Gouvernement Burkinabé a décrété l'état d'urgence dans un certain nombre de régions et engagé plusieurs opérations militaires particulièrement dans les régions de l'Est, le Sahel et le Nord du pays.



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

5. ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIERE DE CREATION D'EMPLOIS POUR JEUNES ET DE CREATION D'ENTREPRISES POUR FEMMES AU BURKINA / SUCCES ET FAILLES

Les politiques publiques en matière de création d'emploi ont été élaborées dans un contexte particulier comme décrit dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) « Avec un environnement des affaires insuffisamment attractif et peu propice à l'accroissement des investissements privés, l'économie nationale est dominée par un secteur primaire peu productif et vulnérable, un secteur secondaire fragilisé par le déclin des industries manufacturières et un secteur tertiaire de plus en plus informel. (PNDES, 2016 2020). Plusieurs politiques traitent de la création d'emploi pour jeunes et femmes, de l'employabilité, et de la création d'entreprises pour femmes. La Politique Sectorielle Emploi, Travail et Protection Sociale (PS- TEPS) résume ces politiques mais d'autres politiques participent à la création d'emplois pour jeunes et d'entrepreneuriat féminin. Avant d'aborder les politiques en cours en la matière, faisons un retour sur les acquis et insuffisances de quelques politiques publiques mises en œuvre.

5.1. Bilan des politiques nationales en matière de création d'emplois pour jeunes et de création d'entreprises pour femmes

Tableau II: Politiques nationales en matière de création d'emplois pour jeunes et de création d'entreprises pour femmes

Politique / Objectifs et tutelle	Acquis	Insuffisances
<p>La Politique Nationale du Travail (adoptée en Juin 2011)</p> <p>Objectifs :</p> <p>Améliorer les conditions de travail et la gouvernance du marché du travail en vue d'accroître l'efficacité du marché du travail au plan économique et social.</p> <p>Tutelle : MESSRS</p>	<ul style="list-style-type: none"> -le renforcement du contrôle des entreprises ; -l'élaboration et la vulgarisation des textes d'application de la loi n°028 portant code du travail au Burkina Faso ; -l'adaptation du cadre juridique national aux instruments internationaux de travail ; -la signature de conventions collectives 	<ul style="list-style-type: none"> - la non fonctionnalité du dispositif de pilotage de la politique, la persistance des conflits de travail, l'absence de textes spécifiques régissant certains secteurs d'activité, l'opérationnalisation du plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants ; - les faiblesses du PPTD 2012-2015: au niveau institutionnel les conclusions de l'évaluation ont révélé un manque de coordination et de pilotage du PPTD, le non fonctionnement du comité technique de suivi et évaluation (le comité technique de suivi- évaluation prévu a été créé par arrêté en janvier 2015 mais n'a jamais fonctionné);

RAPPORT BURKINA FASO



	<p>dans plusieurs secteurs, le règlement des conflits, la mise en place des cadres de concertations entre les partenaires sociaux en vue de maintenir la cohésion et la paix sociales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le faible niveau d'exécution du PPTD phase 1 ; - la faiblesse dans le niveau de couverture des entreprises privées à contrôler par l'inspection du travail ; - l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur du travail décent ; - la faiblesse du dispositif de ciblage des ménages et personnes bénéficiaires. <p>Source (TEPS, page 18)</p>
<p>La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) adoptée en Mars 2008</p> <p>Objectif : Promouvoir des activités privées créatrices d'emploi Et l'action ciblée sur l'emploi</p> <p>Tutelle : Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement du dispositif national de promotion de l'emploi ; - le renforcement de la prise en compte de l'emploi au niveau local à travers l'élaboration de Stratégies régionales de l'emploi (SRE) et de leurs plans d'actions. 	<ul style="list-style-type: none"> - le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNE ayant entraîné un faible taux de réalisation des actions programmées ; - la faible prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles ; - la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation ; - l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur de l'emploi ; - la faible organisation du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail. <p>Source (TEPS, pages 15 et 16).</p>
<p>La politique nationale de Protection Sociale (2013-2022)</p> <p>Objectif :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration et l'adoption de la méthodologie consensuelle de ciblage des personnes vulnérables au Burkina Faso et de l'outil harmonisé de collecte des données ; - l'amélioration de l'accès des populations vulnérables aux services sociaux ; - l'adoption de la loi n°060-2015 /CNT du 05 	<ul style="list-style-type: none"> - le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNT ayant entraîné un faible taux de réalisation des actions programmées ; - le faible niveau d'exécution du PPTD phase 1 ; - la faiblesse dans le niveau de couverture des entreprises privées à contrôler par l'inspection du travail ; - la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation ;

RAPPORT BURKINA FASO



	<p>septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle (RAMU) au Burkina Faso ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'opérationnalisation du plan national de lutte contre les pires formes du travail des enfants ; - le renforcement du dispositif national de promotion des mutuelles sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur du travail décent ; - la faiblesse du dispositif de ciblage des ménages et personnes bénéficiaires.
<p>Politique nationale d'Enseignement, de formation technique et professionnelle (PNEFTP) (adoptée en juillet 2008)</p> <p>Objectif : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie</p> <p>Reformer le système éducatif à travers le développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels</p> <p>Créer des lycées agricoles spécialisés par région</p>	<p>Les dispositifs de l'EFTP ont bénéficié d'appuis extérieurs provenant des partenaires techniques et financiers, des ONG et autres organismes (CAFP, FPMA, PA/CEFP-Bobo, PP/ETP, PAB, UNICEF, PARET, etc.) et qui ont permis de mettre en œuvre des dispositifs normalisés de l'EFTP. A titre illustratif on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démarche de professionnalisation de l'ETP ; - la démarche de création de référentiels pour les formations professionnelles ; - la démarche de structuration de la formation professionnelle non 	<p>Le sous-secteur de l'EFTP au Burkina Faso se caractérise par une insuffisance de l'offre de formation, une disparité régionale (de genre et suivant les filières) et des coûts élevés de la formation. En effet plusieurs secteurs d'activités à croissance rapide ne font pas l'objet de formation dans l'EFTP (BTP, agro-business, etc.).</p> <p>Il existe seulement pour l'enseignement secondaire technique et professionnel deux catégories de formation techniques certifiées et identifiées sur la base de certification professionnelle : le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Technique (CAET) et le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique (CAPET) mais il est difficile pour plusieurs spécialités de trouver des candidats possédant les niveaux requis de recrutement aux CAET et CAPET.</p>



<p>Reformer le système d'enseignement supérieur en adéquation avec les besoins réels d'emplois de l'économie nationale</p> <p>Renforcer la culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat des jeunes</p> <p>De promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous y compris les jeunes et les femmes</p>	<p>formelle, notamment de l'apprentissage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le partenariat étroit avec les professionnels de l'artisanat et des entreprises à toutes les étapes de l'ingénierie de formation, y compris la formation continue des formateurs /enseignants ; - la décentralisation du dispositif de formation ; - l'expérimentation de l'autonomie de gestion des structures de formation ; - la formation sur place des enseignants/formateurs des ateliers et centres de formation ; - la création d'un début de carte de l'EFTP, incluant notamment les données statistiques des formations dans les centres de formation non formels. 	
<p>La Politique nationale d'action sociale (PNAS) 2007-2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la contribution à une meilleure coordination des actions en matière d'aide, de secours et de recours à travers l'adoption d'une série de textes en faveur des personnes vulnérables ; 	<ul style="list-style-type: none"> -l'absence d'un plan d'opérationnalisation et d'un dispositif de suivi-évaluation de la PNAS ; - les insuffisances en matière de ciblage et de ressources financières mobilisées pour sa mise en œuvre.

RAPPORT BURKINA FASO



	<ul style="list-style-type: none">- l'orientation des décisions et des actions en matière de famille, d'enfance, de solidarité nationale et de gestion des catastrophes ;- l'adoption et la vulgarisation des textes relatifs aux droits des enfants et la formulation de stratégies et de plans d'actions.	
La Politique Nationale Genre (PNG 2009-2019)	<p>La mise en œuvre de la PNG a contribué :</p> <ul style="list-style-type: none">- à la réduction des inégalités entre les sexes en matière d'accès aux services sociaux,- à la promotion des droits et des opportunités d'accès aux ressources et revenus,- à un début d'accès des femmes aux sphères de décision ;- à l'éveil des consciences sur les enjeux de la prise en compte du genre dans les systèmes de planification.	<ul style="list-style-type: none">- l'insuffisance des ressources financières,- la faible capacité d'influence des cellules genres,- la faible intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement,- la faible production des statistiques sensibles au genre,- la faible synergie entre les acteurs et la capitalisation des interventions.

Auteur : Zenabou SEGDA, Avril 2021

Les politiques objets du bilan ont un point commun ; elles se caractérisent par leur caractère détachées et individuelles et n'ont malheureusement pas permis d'atteindre de bons résultats en matière d'amélioration de l'employabilité des jeunes et d'entrepreneuriat féminin. En conclusion,

des défis sont à relever en matière de travail, d'emploi, de protection sociale et de femme et genre comme indiqué dans le rapport public du Conseil Economique et Social. Ils se résument: i) à l'amélioration de la gouvernance du marché du travail ; ii) au renforcement de la dynamique de création d'emplois productifs et décents ; iii) à la promotion de la formalisation des unités économiques et des emplois informels ; iv) à la promotion de l'assurance sociale ; v) à l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et de la famille ; vi) au renforcement de la solidarité nationale et de la gestion des catastrophes et crises humanitaires ; vii) à la promotion de la sécurité et santé au travail ; viii) à l'amélioration du statut socioéconomique et juridique de la femme ; ix) et à la réduction des inégalités de genre. (CES, Rapport public 2018). La sectorialisation offre de meilleures perspectives pour les deux thématiques.

5.2. Politiques publiques en matière de création d'emplois pour jeunes et de création d'entreprises pour femmes au Burkina Faso

En dehors des politiques ciblées pour l'amélioration de l'employabilité et la promotion de l'emploi, d'autres politiques sectorielles participent à la création d'emplois pour jeunes et à l'entrepreneuriat des femmes. Ce sont les politiques sectorielles clés du système économique du Burkina Faso comme l'agriculture et l'artisanat. D'ailleurs, les politiques sectorielles visées par la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) pour des transformations durables en vue de promouvoir durablement les emplois sont la Stratégie de développement rural et la Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA).

5.2.1. La stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (SNPEJ) 2021-2025.

La vision de cette stratégie est que, « A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'une jeunesse entreprenante, porteuse d'innovation, créatrice d'emplois et de richesses au service d'un développement socioéconomique »

Selon l'enquête multisectorielle (INSD, 2014), le taux de chômage est estimé à 6,6% de la population active âgée de 15 ans et plus. Ce taux est de 8,6% chez les jeunes de 15 à 24 ans. Ce taux est encore plus important chez les jeunes filles (30%) comparativement aux jeunes garçons. Les grandes zones urbaines connaissent le taux de chômage le plus élevé, selon l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel. Les statistiques indiquent que la région du centre occupe la première place avec 11,6% de chômeurs suivie de celles des Hauts-Bassins dont le taux est de 5,5%. Les autres régions ont un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale (INSD, 2015). Plusieurs facteurs expliquent cette disparité.

En effet, en milieu urbain, le chômage et le sous-emploi sont des phénomènes liés à la faible culture entrepreneuriale, aux difficultés d'accès au marché du travail, au faible niveau d'employabilité et à la faiblesse de financement pour les initiatives privées de création d'auto-emploi. En milieu rural, la faible pluviométrie que connaît le Burkina Faso (4 mois de pluie en

moyenne par an) engendre une situation de sous-emploi chez les jeunes. A cela s'ajoute également la faible culture entrepreneuriale des jeunes. Selon la Nouvelle Politique Nationale de la Jeunesse, la faiblesse de l'employabilité des jeunes est surtout liée à trois (03) facteurs essentiels que sont : le manque d'expérience professionnelle, l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et l'insuffisance de la culture entrepreneuriale chez les jeunes.

La stratégie a mis en évidence les opportunités, les forces, mais aussi les faiblesses et les menaces qui pèsent sur l'entrepreneuriat des jeunes. Ils sont compilés dans le tableau FFOM des politiques publiques.

Les principaux impacts attendus de cette stratégie sur sa population cible sont, entre autres, la réduction du chômage des jeunes et de la réduction de la mortalité des entreprises des jeunes

5.2.2. La stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin (SNPEF) décret d'adoption n° 20151010/ PRESTRANS/PM/MPFG/MEF du 21 août 2015

Comme indiqué dans le DECRET N° 20151010/ PRESTRANS/PM/MPFG/MEF du 21 août 2015 portant adoption de la Stratégie Nationale de promotion de l'Entrepreneuriat féminin en page 6, sur le plan réglementaire, le Burkina Faso a adopté ou ratifié plusieurs textes depuis 1991 consacrant l'initiative privée comme moteur de la croissance économique.

On peut citer i) la constitution du Burkina Faso adoptée le 2 juin 1991 accorde les mêmes droits sans discrimination aux hommes et aux femmes dans l'exercice de l'entrepreneuriat. Aux termes de son article 16 elle prévoit que la liberté d'entreprise est garantie dans le cadre des lois et règlements en vigueur ; ii) la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural. Cette loi stipule en son article 7 la reconnaissance et la protection des droits de propriété, de jouissance, des possessions foncières et des droits d'usage de l'ensemble des acteurs sur les terres rurales. Elle favorise également l'accès équitable de l'ensemble des acteurs ruraux aux terres rurales sans distinction d'origine ethnique, de sexe, de religion, de nationalité et d'appartenance politique ; iii) la loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière mentionne en son article 3, l'équité et la prise en compte du genre parmi ses principes généraux. Et enfin l'adoption au Burkina Faso du statut de l'entrepreneur le 20 mars 2018 dont l'un des objets est de favoriser la formalisation des entreprises gérées par les femmes.

Sur le plan institutionnel, l'action du gouvernement en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin est mise en œuvre par le MFSNF à travers la Direction Générale de la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (DGPEF) dont les principales attributions sont : i) Renforcer, valoriser et rendre plus visible la contribution des femmes à la croissance économique et au développement du Burkina Faso ; ii) Appuyer les femmes pour la création, la gestion et le développement d'entreprises artisanales ou modernes ; iii) Appuyer et accompagner les femmes du secteur informel à formaliser leurs entreprises. Selon le Directeur Général de cette structure,

« l'érection de cette direction est l'une des recommandations du forum national des femmes du 8 mars 2014 qui s'est tenue à Banfora. »

L'objectif général de la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin est de contribuer à l'autonomisation économique de la femme. Spécifiquement, elle poursuit les objectifs stratégiques ci-après : i) Améliorer le cadre institutionnel et juridique pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; ii) Améliorer l'accès et le contrôle des femmes et des filles aux moyens de production (ressources naturelles, financières, technologiques, infrastructures et équipements) ; iii) Développer des opportunités pour l'emploi et l'auto-emploi des femmes et des filles ; iv) Favoriser l'écoulement des produits des femmes et des filles ; v) Renforcer les capacités techniques des femmes et des filles entrepreneures. (SNPEF, Août 2015, P16)

Des études menées sur Programme national Plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PNPTFM/LCP) par exemple ont identifié les principaux résultats suivants : i) L'augmentation des revenus des femmes du fait des activités créées au moyen des PTFM et des autres technologies (moulin à grain, petites unités agroindustrielles et artisanales, etc.) ; ii) L'accroissement du leadership des femmes et de leur participation à la prise de décision au niveau local grâce au gain de temps libéré par les PTFM et les moulins (2h environ par jour) ; iii) Le renforcement des capacités des femmes dans les domaines suivants : gestion opérationnelle des PTFM, la gestion financière, l'alphabétisation, la formation technique ; iv) le développement d'activités rémunératrices autour des plateformes par les femmes.

5.2.3. Politique sectorielle travail, emploi et protection sociale (TEPS 2018-2027)

La politique sectorielle TEPS tire ses fondements de l'Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 », du Plan National de Développement Economique et Social, de la Politique Nationale du Travail, du Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) au Burkina Faso, de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS), de la Politique Nationale Genre (PNG), et de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE). Source (TEPS, page 20 et 21)

Selon l'enquête multisectorielle continue (EMC2) de 2014, le taux de chômage est estimé à 6,6% de la population active (main-d'œuvre) âgée de 15 ans et plus avec un taux de sous-emploi estimé à 64% dans le secteur agricole. Le taux de chômage est de 8,6% chez les jeunes de 15 à 24 ans avec un taux encore plus élevé chez les jeunes filles (30%). Quant au taux net d'activité, il se situe à 67,9% au plan national et à 69% et 64,8% respectivement en milieu rural et urbain. Cependant, on constate une proportion des jeunes actifs au chômage de 14,1%. Source (TEPS, page 9).

Les impacts attendus de la politique sectorielle TEPS sont : (i) l'emploi productif et le travail décent sont promus, (ii) la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents est améliorée, (iii) la protection sociale est garantie à tous et (iv) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement (TEPS, page 44).

Pour déterminer les impacts attendus à l'horizon 2027, les auteurs ont retenu des indicateurs dont plusieurs s'intéressent à l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin (i) le taux de chômage, (ii) le taux de sous-emploi, (iii) la proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO, (iv), la proportion des personnes handicapées actives occupées (x) le taux de pauvreté des femmes et (xi) la proportion des femmes dans les instances de décision, le ratio d'infractions du secteur formel.

En termes de prévisions, le taux de chômage actuel de 6,6% devrait être porté à 3% en 2020 puis à 1,7% en 2027. Quant au taux de sous-emploi, il était de l'ordre de 64% en 2014 dans le secteur agricole. Ce taux devrait être ramené à 30% en 2020, pour atteindre 10% au moins en 2027. La proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO de 75% en 2018 devrait être portée à 100% en 2027, celle du taux de couverture du régime de l'assurance maladie universelle à 79% en 2027 et le nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 de travailleurs passant de 6 063 à 4 500 en 2018, 3031 en 2020 et à 1 500 en 2027 contribueront à atteindre l'impact attendu.

En plus, la protection et la promotion des personnes handicapées devraient être assurées par l'augmentation de la proportion des personnes handicapées actives occupées, qui passerait de 2,2% en 2016 à 50 et 70% respectivement en 2020 et 2027.

La proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs qui était de 21% en 2015 passerait à 30% en 2018, 50 et 55% respectivement en 2020 et 2027. Aussi, la proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs) qui était de 14,79% en 2016 passerait à 20% et à 30% respectivement en 2020 et 2027. De même, la proportion de politiques sectorielles, PRD et PCD intégrant le genre devrait évoluer de 35% en 2016 à 100% en 2020.

Sans avoir à ce stade les évaluations à mi-parcours du PS TEPS, les recherches permettent de situer au niveau de la proportion des femmes dans les instances de décision : i) Au niveau du gouvernement, en 2021, on dénombre 34 ministres dont 9 femmes soit 26,47% en fin 2020; ii) Au niveau des gouverneurs, 4 femmes contre 9 hommes sur les 13 régions soit 30,76% de femmes. Ce qui permet de dire que les prévisions sont largement atteintes à ces niveaux. Par contre au sein du parlement, en 2021 les femmes sont au nombre de 19 pour un total de 127 députés soit 14,96%; ce qui est bien en dessous des prévisions, révélant le grand défi de la participation politique des femmes.

5.2.4. Le plan sectoriel éducation et formation (PSEF) 2017-2030, (MESRSI, MENAPLN, MJPEE)

Le PSEF s'appuie sur l'axe 2 du PNDES « développer le capital humain » et contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques : « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie » et

« promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement les jeunes et les femmes ».

Elaboré par les ministères en charge de la jeunesse, de la recherche scientifique et de l'innovation, ainsi que de l'éducation, son axe stratégique 2 vise à développer le capital humain avec comme objectifs stratégiques :

- D'accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie ;
- Reformuler le système éducatif à travers le développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ;
- Créer des lycées agricoles spécialisés par région ;
- Reformuler le système d'enseignement supérieur en adéquation avec les besoins réels d'emplois de l'économie nationale ;
- Renforcer la culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat des jeunes ; et
- Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous y compris les jeunes et les femmes.

En 2010, les données du secteur Education et Formation montraient près de 74 % de la population active non instruite. Pire, les secteurs de base de notre économie comme les secteurs Agro-Sylvio-pastoral, la Transformation, la fabrication, le Génie civil, les constructions, bois, mines regroupaient très peu d'acteurs formés, soit environ 1% (voir tableau ci-dessous).

Tableau III: Structure de la population en âge de travailler selon les groupes de filières de formation (en %)

Filières de formation	Jeunes	Femmes	Milieu Urbain	Ensemble
Aucune formation	66,68	80,61	44,87	73,89
Enseignement général	28,43	16,33	42,16	21,57
Agro-Sylvio-pastoral	0,10	0,02	0,31	0,16
Transformation, fabrication	0,47	0,40	1,13	0,37
Génie civil, construction, bois, mines	0,33	0,09	0,96	0,29
Mécanique, électricité, électronique	0,35	0,01	0,85	0,27
Commerce, gestion, TIC, administration	1,58	1,22	4,65	1,43
Services aux personnes et à la collectivité	2,06	1,33	5,08	2,01
Total	100	100	100	100

Source : A partir des données de l'EICVM 2009/2010.

Ce tableau semble largement confirmer les caractéristiques de l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) au Burkina Faso : i) Une faible capacité d'accueil des structures de formation d'EFTP, ii) Une insuffisance de diversification des passerelles de formation, iii) Un cloisonnement des structures de formation, iv) Une faible mobilisation sociale

dans le fonctionnement des établissements d'EFTP, v) Une prise en compte difficile de l'éducation inclusive dans certaines spécialités.

Fort heureusement, on note l'application d'une formule alternative à l'augmentation des capacités d'accueil, des effectifs des élèves dans l'EFTP en forte augmentation même avec des limites, et une offre d'enseignants en EFTP satisfaisante.

La mise en place effective des cycles terminaux: il s'agit de rendre effectif les cycles d'enseignement et de formation de telle manière que tout élève à l'issue d'un cycle quelconque puisse poursuivre ses études ou s'insérer harmonieusement dans la vie active en répondant aux exigences du marché de l'emploi (P62)

L'un des défis au niveau de la formation professionnelle concerne le type de filières à ouvrir qui doit se faire selon les créneaux porteurs d'emploi et les potentialités locales. L'organisation pédagogique à mettre en place va également intégrer des aspects favorisant la mutualisation des ressources des centres pour une utilisation efficiente des investissements. L'autonomie de gestion et l'autofinancement des centres seront envisagés.

Par ailleurs, selon les auteurs de la PSEF, l'insertion professionnelle des jeunes formés est la capacité ou la possibilité pour le jeune apprenant en fin de formation d'intégrer plus ou moins aisément le marché du travail et de l'emploi, et d'entrer ainsi dans la vie active. Pour ce faire, les dispositions suivantes liées à la préparation et au suivi-accompagnement des formés seront prises, notamment :

- ⇒ inculquer aux formés l'esprit d'entreprise au cours de la formation, de manière à susciter des vocations d'entrepreneur ;
- ⇒ mettre en place un fonds d'accompagnement pour les projets porteurs ;
- ⇒ inciter à la création de clubs élèves-entrepreneurs, étudiants-entrepreneurs et mettre en place un dispositif de suivi- accompagnement de ces clubs ;
- ⇒ développer des incubateurs d'entreprise ;
- ⇒ impliquer des professionnels dans la formation au niveau des établissements et centres de formation ;
- ⇒ organiser des stages groupés de préparation des formés à la recherche d'emploi ;
- ⇒ instaurer des possibilités de prise en charge des formés en position de stage (assurance, matière d'œuvre, indemnité de stage, etc.), à l'image de ce qui est entrepris à l'Agence Nationale pour l'Emploi.

Dans le but de rechercher l'adéquation Formation-Emploi, le MENAPLN a organisé un atelier en octobre 2020. Il s'agissait de renforcer les relations de partenariat entre les établissements d'EFTP et les entreprises pour une adéquation entre l'enseignement et la formation techniques et professionnels et les besoins du marché de travail. Cet atelier a connu l'adoption d'un Texte constitutif du cadre de concertation établissements d'EFTP – Entreprises, et dont les projets des statuts et règlement intérieur ont été élaborés.

En outre une plateforme de suivi des sortants et sortis de l'EFTP est envisagée au cours de 2021. Elle a pour objectif global de doter la DGEFTP et les utilisateurs d'une plateforme dynamique de collecte de données sur le parcours des sortants et sortis de l'EFTP pour un suivi adéquat.

Le défi actuel est de trouver les ressources matérielles et financières pour promouvoir les initiatives visant la préparation et l'accompagnement d'environ 9000 diplômés en CAP et BEP à l'insertion professionnelle.

On peut conclure en notant le déséquilibre réel entre la formation et l'emploi, mais fort heureusement des solutions sont envisagées. Il faut espérer que les concertations entreprises et acteurs du monde éducatifs aboutissent à juguler le phénomène qui forme plus de chômeurs que de travailleurs.

5.2.5. Le programme pays de promotion du travail décent (pptd) au burkina faso 2020 – 2022

Le PPTD du Burkina Faso couvrant la période 2020-2022 a été élaboré dans un contexte où la promotion du travail décent constitue une des priorités majeures pour l'Etat Burkinabè au regard de la persistance de l'incidence de la pauvreté qui se situait à 40.1% depuis 2014. (PPTD page 7)

Avec un taux de croissance démographique estimé à 3,1%, la croissance moyenne du PIB par habitant n'a été que de 2,3%, ce qui n'a pas permis de réduire considérablement la pauvreté et les inégalités sociales. La population burkinabè est très jeune, mais peu formée. En plus, environ 63,8% des jeunes de 16 à 35 ans n'ont aucune instruction, soit un total d'environ 3,4 millions de jeunes non instruits. (PPTD, page 1)

La situation de l'emploi, du capital humain et des revenus présente de fortes inégalités. Les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap sont les plus défavorisés sur le marché du travail. Seulement 23,2% des femmes en âge de travailler sont instruites contre 47% chez les hommes. En milieu urbain, les taux de chômage respectifs des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap demeurent supérieurs à la moyenne et sont en augmentation. Par ailleurs, ces trois groupes spécifiques sont les plus touchés par la vulnérabilité de l'emploi et par conséquent par la pauvreté des travailleurs.

Du côté de l'offre d'emploi, la dynamique économique est peu favorable à la promotion du travail décent.

RAPPORT BURKINA FASO



En effet, le Burkina Faso a enregistré une croissance économique relativement élevée (6,4%) entre 2010 et 2014, cependant elle a été peu intensive en emplois productifs. D'une part, près de la moitié (46,3%) de la croissance économique est réalisée dans les activités minières. P3

La réalisation de l'agenda du travail décent, qui intègre la promotion des normes internationales du travail, la création d'emplois en grand nombre et de meilleure qualité, la protection sociale des travailleurs, ainsi que le dialogue social constitue, de nos jours, un défi majeur pour le Burkina Faso. (PPTD, 2e page)

Le PPTD fait de la question de l'employabilité des jeunes et de l'entrepreneuriat féminin sa première priorité, en atteste son axe prioritaire 1 : Promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural avec deux résultats :

Résultat 1 : Des stratégies sectorielles favorables à l'emploi productif et décent mises en œuvre et évaluées d'ici à 2022

Indicateurs de résultat	Référence	Milestone	Cible 2022
Nombre de cadres sectoriels de dialogue (CSD) intégrant l'emploi des jeunes	1 CSD en 2018	3 CSD en 2020	6 CSD en 2022
Nombre d'unités économiques formalisées (selon les groupes cibles, par sexe)	8 561 en 2014	60 366 en 2020	80 000 en 2022
Taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail	75% en 2016	80% en 2020	100% en 2022

Pour atteindre ce résultat, sa stratégie d'intervention va consister à : i) apporter un appui technique à la coordination du secteur « emploi-travail-protection sociale »; ii) renforcer les capacités des intervenants dans le domaine de l'intégration de l'emploi dans les politiques sectorielles ; iii) renforcer les capacités des structures en charge de l'emploi pour les rendre plus aptes à améliorer l'offre d'emplois décents en faveur des jeunes, des femmes, et des personnes vivant avec un handicap dans les créneaux porteurs ; iv) renforcer les capacités de suivi de l'impact de différents programmes sur la création d'emploi pour ces groupes cibles.

Résultat 2 : Employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap renforcé d'ici à 2022.

Indicateurs de résultat	Référence	Cible 2020	Cible 2022
Taux d'insertion des bénéficiaires – ventilé par sexe – de la formation technique et professionnelle	Données non disponible	60	65%
Taux d'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et des personnes marginalisées via le Service Public de l'Emploi	10% en 2015	20%	23%

Pour atteindre ce résultat, le programme compte passer par : i) la fourniture de conseils stratégiques et le renforcement des capacités des décideurs politiques, des partenaires sociaux, et du secteur privé afin qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre un cadre national et des initiatives pour promouvoir des apprentissages de qualité. Il s'agira de renforcer l'approche d'apprentissages de qualité en tant qu'approche centrale pour remédier à l'inadéquation des compétences et au chômage des jeunes ;

ii) la promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises durables, de soutenir une stratégie de formalisation des unités économiques informelles.

Ce programme à n'en pas douter se veut un soutien effectif à la politique sectorielle de l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP).

5.2.6. La politique sectorielle industrie, commerce et artisanat (2011-2025)

La Politique sectorielle 2011-2025 de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA) est de loin la politique sectorielle qui intègre le mieux la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle comme résumé dans le Rapport diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso. La création d'emplois est clairement exprimée dans la vision de la POSICA qui s'intitule « le Burkina Faso dispose d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur d'emplois et de richesses pour une économie émergente d'ici à 2025 ».

L'orientation stratégique globale de la POSICA est de « créer un environnement favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur d'emplois et de richesses ». En outre, les questions d'emploi et de formation sont explicitement prises en compte dans deux des cinq programmes du plan d'actions 2012-2014 de la POSICA, à savoir les programmes « Artisanat » et « Secteur privé ». (BIT, Rapport Exercice de cartographie et de diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso, Décembre 2013).

Le programme « Artisanat » est articulé autour de sept actions dont les actions 3 et 4 qui concernent respectivement la formation des acteurs du secteur et, l'insertion socio-économique des femmes et des jeunes. D'un coût estimé à 2 milliards de FCFA, les activités de formation des acteurs du secteur de l'artisanat ont trait essentiellement (i) au renforcement des infrastructures

et des capacités pédagogiques et techniques d'EFTP dans le domaine de l'artisanat, (ii) à l'harmonisation et la promotion des référentiels de formation pour tous les métiers de l'artisanat (110 métiers), (iii) au renforcement des capacités humaines (formateurs endogènes et maîtres d'apprentissage), (iv) à la création de centres de ressources pour l'artisanat.

Le coût des activités prévues pour l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes est de 1,5 milliards de FCFA. Elles visent (i) à faciliter l'insertion des acteurs formés dans les métiers de l'artisanat ; (ii) à promouvoir les coopératives et les GIE de femmes et de jeunes artisans ; (iii) à créer des plateaux techniques des métiers, ainsi que des centres spécialisés pour la promotion des filières porteuses pour les femmes. La mise en œuvre de ce programme a démarré timidement en 2012 à cause de l'insuffisance de capacités des acteurs : un centre de ressources de l'artisanat a été créé à Bobo-Dioulasso par la Chambre des métiers et de l'artisanat, et l'accès des artisans aux marchés publics a été promu à travers l'opération 100 000 charrues.

Dans le programme « Secteur privé » de la POSICA, le nombre d'emplois créés dans le secteur privé est un indicateur de performance, mais il ne comporte pas des actions directes de promotion d'emploi selon l'analyse du Rapport du BIT sur le diagnostic de l'emploi des jeunes. Certaines actions du programme ont un lien avec la création d'emplois dans le secteur privé au profit des jeunes. Il s'agit notamment de l'action n°1 qui vise l'amélioration de l'environnement des affaires et surtout de l'action n°2 visant l'identification et la mise sur le marché des idées de projets.

Dans le cadre de l'identification et la mise sur le marché des idées de projets, il est prévu la création de pépinières et d'incubateurs d'entreprises agroalimentaires, de pépinières d'entreprises de services et d'incubateurs de technologies. Le développement de pépinières et d'incubateurs d'entreprises permettrait à des jeunes promoteurs de créer et de développer des entreprises susceptibles de créer des emplois productifs. Cela nécessite cependant qu'une plus grande attention soit accordée aux projets d'entreprises à fortes potentialités d'emplois. (BIT, Rapport Exercice de cartographie et de diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso, Décembre 2013)

Dans le secteur minier, les principaux référentiels sont : la déclaration de politique minière adoptée en 1996 et la Politique Sectorielle des Mines (POSEM) 2014-2025 adoptée en 2013.

Les principaux acquis engrangés dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies sont la création d'emplois directs estimés à plus de sept mille (7 000) dans les mines industrielles et à plus d'un million deux cent (1 200 000) pour les exploitations artisanales et semi-mécanisées de 2009 au 31 décembre 2016.

Au titre des insuffisances, les auteurs relèvent l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et l'insuffisance de fournisseurs nationaux de biens et services utilisés dans l'industrie minière, tant et si bien que les Burkinabè de l'extérieur seront appelés à mettre à profit leur savoir-faire par la proposition de solutions innovantes aux préoccupations des populations, la réalisation des

investissements structurants, au renforcement de l'entrepreneuriat et de l'innovation, surtout dans le domaine de l'industrie, des énergies renouvelables et de l'exploitation minière.

5.2.7. La politique sectorielle environnement, eau, assainissement (2017-2026)

Sur le plan de l'environnement, l'exploitation des écosystèmes et de leurs ressources procure de l'emploi et des revenus à plus de 80% de la population selon les auteurs de cette politique sectorielle. « Au niveau de la gouvernance environnementale et du développement durable, en termes d'acquis, il est à noter principalement la mobilisation du financement en faveur de la promotion de la gouvernance environnementale et du développement durable et le renforcement des capacités en matière de résilience aux changements climatiques et la gestion des risques et catastrophes par la sensibilisation et l'information de 90 000 personnes et la formation de 532 bénéficiaires sur des pratiques agro-Sylvio-pastorales durables. »

Dans ce secteur on note des insuffisances surtout liées à la gestion des ressources humaines : le secteur EEA évolue actuellement avec 48,04% des effectifs nécessaires à un fonctionnement adéquat et efficace. De plus l'inadéquation entre poste et profil, l'absence de fiches de description des postes, de tableaux prévisionnels des emplois et des effectifs et la mise en œuvre insuffisante des plans de formation des agents constituent des faiblesses. P34

Par contre, le nombre d'emplois verts décents créés est passé de 3 400 en 2011 à 4 114 en 2015, même si l'absence d'indication sur la typologie des emplois et la faible désagrégation des résultats selon le sexe demeurent des lacunes à combler. (SP/CNDD, 2016).

Un des objectifs stratégiques de ce secteur est de renforcer les actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, la résilience aux effets néfastes des changements climatiques et la promotion de l'économie verte. En clair, l'ambition à l'horizon 2026 est de créer 1,2 millions d'emplois verts décents, et 2000 éco villages et de séquestrer 24 millions de tonnes de carbone.

La stratégie nationale sur l'Economie verte vient préciser cette volonté et les ambitions du gouvernement en matière de création d'emplois verts. En effet, son axe 4 porte sur la Promotion de l'entrepreneuriat vert. L'objectif stratégique de cet axe est de verdir le processus de production des entreprises et créer des emplois verts décents.

L'effet attendu est : « l'entrepreneuriat vert et la création des emplois verts décents sont promus ». L'atteinte de cet effet passera par : (i) la consolidation et le renforcement des filières existantes, (ii) la mise en place et le renforcement des structures d'accompagnement, (iii) le développement et la promotion de nouvelles filières porteuses d'emplois verts et (iv) le renforcement des capacités des acteurs pour des emplois verts.

Pour atteindre cet objectif stratégique, quatre (04) actions majeures seront mises en œuvre :

- **Renforcement et consolidation des filières existantes**

Le résultat attendu de l'action est : « les filières existantes sont renforcées et consolidées ». Il s'agit de : (i) renforcer les capacités des acteurs pour améliorer les techniques, les technologies et les services « verts » éprouvés et ayant déjà fait l'objet d'expériences à succès au Burkina Faso ; (ii) organiser les acteurs des filières, afin d'amplifier les opportunités de création de richesse réelles et potentielles.

- **Mise en place et renforcement des structures d'accompagnement**

Le résultat attendu de l'action est : « les structures d'accompagnement sont mises en place et renforcées. » Il s'agit de : (i) appuyer la mise en place d'incubateurs (incubateurs à but non lucratif et incubateurs privés) au profit des porteurs de projets de création d'entreprises vertes ; (ii) la mise en place de pépinières d'entreprises, destinées à faciliter la création d'entreprises vertes en apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services.

- **Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts**

Le résultat attendu de l'action est : « de nouvelles filières vertes sont développées et promues. » Il s'agit de : (i) apporter un conseil en affaires sur mesure: (une formation en planification d'entreprise, en modélisation financière, en marketing, en gestion des opérations, un soutien technique sur la conception des produits, l'utilisation des équipements et la fabrication, l'orientation sur les questions juridiques liées à la propriété intellectuelle);(ii) appuyer les installations techniques pour les projets et programmes en rapport avec les incubateurs habilités pour les besoins de la démonstration ; (iii) faciliter l'accès au financement (par l'octroi de fonds catalytiques³; l'élaboration des plans d'affaires pour l'accès à d'autres sources de financement et la mise en relation avec des investisseurs pour le passage à l'échelle des innovations); (iii) développer un système d'information sur le marché (fourniture, à travers une plateforme, des informations relatives aux solutions concurrentes, aux recherches en cours, aux tendances du marché et aux options de financement).

- **Renforcement des capacités et formation des acteurs pour des emplois verts durables**

Le résultat attendu de l'action est : « les capacités des acteurs pour les emplois verts durables sont renforcées ». Il s'agit de : (i) développer les compétences liées aux filières vertes et ; (ii) appuyer la promotion des formations universitaires, collégiales, professionnelles et continues en matière d'économie verte. Cette action vise à relever le défi lié à l'accès à l'emploi des jeunes et des femmes et à faire bénéficier à cette frange de la population burkinabè de formations modulaires pour combler le gap du faible niveau de qualification.

Près de 3500 millions de FCFA sont prévues pour mettre en œuvre ces actions. Pour ce faire l'ensemble des acteurs intervenant dans sa mise en œuvre comme l'État, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les collectivités territoriales, les ONG et autres organisations de la

³Ces subventions visent à faciliter le développement des produits, le prototypage, les essais et/ou le pilotage pour permettre à l'entreprise de prouver que le modèle est viable sur le plan technique et commercial

société civile, le secteur privé, les communautés de base ou bénéficiaires, sont attendus pour le financement.

5.2.8. *La politique sectorielle gouvernance administration locale 2018-2027 (PSGAL), Décembre 2017*

La volonté politique d'améliorer l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale existe. Il s'agit de renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière d'exercice de maîtrise d'ouvrage locale. Il est attendu de cet effet « de passer d'un taux de mise en œuvre des plans de passation des marchés locaux de 50% en 2020 à 90% en 2027 et un pourcentage des marchés publics exécutés par les entreprises locales de 20% en 2020 à 60% en 2027 ». (PSGAL, P40)

En outre, il s'agira selon les auteurs de la mise en place d'un cadre règlementaire approprié, une meilleure planification, une mise en œuvre effective et un meilleur suivi des plans locaux de développement et la promotion des entreprises locales en matière de passation des marchés publics. Cela vise la valorisation des potentialités économiques, culturelles, environnementales et agricoles dont disposent les collectivités territoriales afin de booster le développement économique local.

L'atteinte de l'effet sera mesurée par le taux d'accroissement des entreprises locales qui devrait passer de 25% en 2020 à 75% en 2027, la proportion d'emplois locaux créés par an de 25% en 2020 à 50% en 2027 et le taux d'accroissement des unités économiques créées de 5% en 2020 à 15% en 2027. (PSGAL, P40)

Pour ce faire, « il s'agira d'accompagner les collectivités territoriales dans la valorisation des initiatives citoyennes locales, l'identification de Filières leviers de développement économique durable (FLDED), l'accompagnement des entreprises locales des différentes filières, la création des conditions d'attractivité des collectivités, la dynamisation et l'organisation des filières locales. Il s'agira aussi de soutenir la compétitivité des filières régionales porteuses et émergentes. » (PSGAL, P40).

Comme recommandation, selon toujours les auteurs, pour une meilleure gestion de ces ressources humaines, il y'a lieu de recruter, former et recycler les personnels en vue d'une délivrance de Services publics locaux (SPL) de qualité, d'adapter les métiers et les emplois aux évolutions des missions des collectivités territoriales et d'encourager la mutualisation des services dans le cadre de l'inter-collectivité.

RAPPORT BURKINA FASO



Tableau IV : Analyse FFOM des politiques publiques en matière d'emploi des jeunes et d'entrepreneuriat des femmes

FORCES	FAIBLESSES
<p>Au niveau l'Emploi des jeunes au Burkina Faso Le Programme de renforcement de la formation professionnelle (PRFP) et le Programme d'appui à la Politique sectorielle de l'EFTP (PAPS-EFTP) mis en œuvre parallèlement aux actions conjoncturelles de promotion de l'employabilité des jeunes constituent de réelles opportunités pour le Burkina Faso pour booster l'offre de formation, (ICEJA, page 37) ; L'existence d'une politique sectorielle Travail Emploi et Protection sociale ; Au niveau de l'entrepreneuriat des jeunes au Burkina Faso L'existence de structures d'appui à la création d'entreprise et de formation Le grand esprit de créativité chez les jeunes L'existence d'une Direction générale en charge de la promotion de l'entrepreneuriat ; L'existence de textes favorables pour l'accès à la commande publique par des PME; La création de pépinières et d'incubateurs d'entreprises L'existence de textes législatifs et réglementaires favorables à l'entrepreneuriat (SNPEJ, page 27 & 28) Au niveau de la recherche et l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> - la volonté politique qui vise à faire de la recherche un levier pour le développement socioéconomique ; - la pertinence des programmes de recherche qui correspondent aux préoccupations des populations et qui s'inscrivent dans les domaines prioritaires de développement économique du pays ; - la pertinence des programmes de recherche qui correspondent aux préoccupations des populations et qui 	<p>Au niveau l'Emploi des jeunes au Burkina Faso Les principales insuffisances la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) portent sur: - le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNE ayant entraîné un faible taux de réalisation des actions programmées ; - la faible prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales et sectorielles ; - la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation ; - l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur de l'emploi ; - la faible organisation du système d'information et du dispositif d'intermédiation sur le marché du travail. Source (TEPS, pages 15 et 16) Les insuffisance dans la politique nationale de protection sociale (2013-2022) et la politique nationale du travail: - le faible niveau de financement du plan d'actions opérationnel de la PNT ayant entraîné un faible taux de réalisation des actions programmées ; - le faible niveau d'exécution du PPTD phase 1 ; - la faiblesse dans le niveau de couverture des entreprises privées à contrôler par l'inspection du travail ; - la faiblesse du dispositif fonctionnel de suivi évaluation et de capitalisation ; - l'absence de synergie et de cohérence dans les interventions en faveur du travail décent ; - la faiblesse du dispositif de ciblage des ménages et personnes bénéficiaires. Source (TEPS, page 15) - La faiblesse des capacités institutionnelles et techniques des dispositifs institutionnels des politiques nationales de l'emploi. Source (ICEJA, page 45) - La faiblesse des dotations budgétaires du département en charge de l'emploi, de la jeunesse et de la formation professionnelle limite considérablement ses capacités à mettre en œuvre efficacement des politiques actives de</p>

s'inscrivent dans les domaines prioritaires de développement économique du pays ;

- la mise en place d'organes de financement de la recherche : Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID), Fonds National de l'Education et de la Recherche (FONER), Fonds d'Appui pour la Recherche en Santé (FARES) ;
- la compétitivité des équipes de recherche dans la mobilisation des financements extérieurs ;
- l'existence de structures de valorisation (FRSIT, ANVAR) pour la diffusion et la valorisation des résultats de recherches, d'inventions et d'innovations ;
- la diversité des profils et la compétence du personnel scientifique et technique ;
- l'existence d'un partenariat riche et dynamique avec les partenaires techniques et financiers, les institutions de recherche et les universités étrangères, les structures associatives et les ONG. Source (PSRI 2018-2027, page 24)
- le développement d'un partenariat riche et dynamique avec les partenaires techniques et financiers, les institutions de recherche et les universités étrangères, le secteur privé et les ONG ;
- l'engouement de plus en plus croissant des utilisateurs pour les produits de la recherche. Source (PNRST, page 10)

promotion de l'emploi, d'intermédiation sur le marché du travail et de formation professionnelle. Source (ICEJA, page 23)

- L'insuffisance des moyens financiers alloués par l'Etat au secteur de l'EFTP rend aléatoire la mise en œuvre de la politique nationale d'EFTP
- Au niveau des projets et programmes de promotion de l'emploi et de l'EFTP, on note plusieurs insuffisances sur le plan institutionnel, opérationnel et de la coordination entre les différents acteurs.
- L'inexistence d'une coordination entre les fonds et programmes, et la faiblesse des capacités des fonds à assurer le suivi des promoteurs et à recouvrer les créances. Source (ICEJA, page 2).
- le faible accès des jeunes à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)
- faible adéquation entre le système éducatif et les exigences du marché de l'emploi

Sur le cas spécifique du PPTD phase 1:

- manque de coordination et de pilotage du PPTD,
- le non fonctionnement du comité technique de suivi et évaluation;
- faible contribution de l'Etat et du BIT respectivement 1 596 673,16 \$ (863 081 679 FCFA) soit 28,1% et 1 410 847 \$ (762 633 345,85 FCFA) soit 33,59 %. Au total 3 007 520,16\$ ont été mobilisés sur un total de 9 900 000\$ soit un taux de mobilisation de 30,38% ;
- l'absence de valeur de référence et de valeur cible dans le système d'indicateurs du PPTD 2012-2015 n'a pas permis de répondre objectivement aux questions évaluatives. Source (PPTD, page 14)

Au niveau de l'entrepreneuriat des jeunes au Burkina Faso

L'insuffisance des textes juridiques spécifiques qui encadrent la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;

L'insuffisance des financements des projets des jeunes ;

Le poids de la pression fiscale sur les entreprises ;

Le manque d'expérience chez les entrepreneurs jeunes ;

La méconnaissance des textes régissant la commande publique ;

L'insuffisance de culture entrepreneuriale chez la majorité des jeunes

L'insuffisance de formation et d'accompagnement des entrepreneurs jeunes

L'insuffisance dans l'organisation et l'encadrement des acteurs de l'économie informel

Le manque d'innovation dans la gestion des entreprises ;

L'absence de référentiels de formation sur l'entrepreneuriat au niveau national

Faible coordination des acteurs intervenant dans l'entrepreneuriat des jeunes au niveau national

L'insuffisance de transformation des productions locales

La faible compétitivité des entreprises locales.

Source (SNPEJ, pages 27 et 28)

Au niveau de la recherche et l'innovation

L'absence d'une réglementation appropriée pour la création et le financement des unités de production (incubateurs, start-up etc.)

Le faible niveau de partenariat recherche-secteur privé ;

La faible prise en compte des inventeurs et des innovateurs dans le système formel de recherche.

Dans le secteur de l'Environnement, Eau - Assainissement, on note des insuffisances surtout liées à la gestion des ressources humaines avec 48,04% des effectifs nécessaires à un fonctionnement adéquat et efficace.

- L'inadéquation entre poste et profil, l'absence de fiches de description des postes, de tableaux prévisionnels des emplois et des effectifs et la mise en œuvre insuffisante des plans de formation des agents constituent des faiblesses.

- l'insuffisance du financement public pour la mise en œuvre des programmes de recherche ;

La faible participation du secteur privé dans le financement des activités de recherche,

RAPPORT BURKINA FASO



	<p>L'insuffisance en infrastructures et la faiblesse en équipement des plateaux techniques ; La faible coordination de l'ensemble des activités de recherche scientifique qui se mènent dans le pays ; L'insuffisance dans la protection des résultats de recherche ; L'insuffisance et la vétusté des infrastructures de recherche (laboratoires) et d'équipements ; L'insuffisance des ressources humaines (difficultés de recrutement dans les structures de recherches, fuite des cerveaux, ...); L'absence d'une véritable politique de formation et d'insertion du personnel de recherche ; La non prise en compte des structures de recherche et de leur personnel des autres départements ministériels dans le système formel de recherche ; L'insuffisance d'informations et de communication sur les résultats de recherche, de données statistiques et d'indicateurs de performance sur le secteur ; La faiblesse de la législation en matière d'éthique de la recherche. Source (PNRST 2013-2025, page 11)</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Au niveau de l'emploi des jeunes Le PNSR est une opportunité pour le renforcement de la contribution des politiques sectorielles à la promotion de l'emploi des jeunes ; L'économie informelle non agricole constitue le principal bassin d'emplois capable d'offrir aux jeunes des opportunités d'emplois permettant de réduire la pauvreté surtout en milieu urbain. (ICEJA, page 44) Le Programme de renforcement de la formation professionnelle (PRFP) et Le Programme d'appui à la Politique sectorielle de l'EFTP (PAPS-EFTP) mis en œuvre parallèlement aux actions conjoncturelles de promotion de l'employabilité des jeunes constituent de réelles opportunités pour le Burkina Faso</p>	<p>Au niveau de l'emploi des jeunes La mise en œuvre des actions de la politique sectorielle TEPS pourrait être compromise par la survenue d'un certain nombre de risques notamment : (i) l'insécurité, (ii) les troubles socio-politiques, (iii) l'instabilité institutionnelle, (iv) la faible adhésion des acteurs et (v) le risque financier. Source (TEPS, page 39) Pour la mise en œuvre du PPTD 2020-2022, l'ensemble des risques qui peuvent influencer la mise en œuvre du programme recensés sont: La détérioration du climat sociopolitique et sécuritaire, Les conflits de leadership entre les acteurs, Les lourdeurs administratives dans le respect des engagements pris par l'Etat et le BIT, Le dysfonctionnement du comité de revue,</p>

pour booster l'offre de formation, Source (ICEJA, page 37)

Au niveau de l'entrepreneuriat des jeunes
Existence de secteurs d'activités toujours vierges ;
Existence des ressources naturelles comme la terre, l'eau, le soleil
L'existence de plusieurs institutions de financement ;
L'existence et le développement des TIC ;
L'existence de divers mécanismes de commercialisation de biens et services ;
La situation géographique du pays favorable aux échanges ;
L'appartenance à des systèmes économiques intégrés ;
La libéralisation des marchés ;
la jeunesse de la population,
l'existence de créneaux porteurs le potentiel sur l'artisanat, l'agriculture, l'élevage, l'art et la culture
la disponibilité des matières premières dans bon nombre de secteurs d'activités ;
l'existence d'un vaste marché de consommateurs
l'existence de débouchés extérieurs pour des produits transformés. Source (SNPEJ, page 28)
Au niveau de la recherche
-Le PNDES qui ambitionne de promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie. Et si les changements climatiques constituent un facteur de vulnérabilité, ils constituent cependant des champs d'investigation scientifique qui peuvent susciter l'émergence de nouveaux profils de chercheurs,
-La création d'un secteur de planification consacré à la recherche
-Les changements climatiques
-La biotechnologie moderne
-Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
-L'existence des fonds compétitifs

La faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PPTD,
La faible suivi et capitalisation des résultats.
Source (PPTD, page 27)

Au niveau de l'entrepreneuriat des jeunes :

- o l'insécurité
- o la concurrence déloyale
- o les crises sanitaires et humanitaire
- o la cybercriminalité ;
- o la forte compétitivité des produits des produits étrangers vis – à vis des produits étrangers
- o les changements climatiques
- o les calamités naturelles
- o la forte propension des jeunes à l'emploi salarié
- o faible niveau de consommation des produits locaux
- o le coût élevé des facteurs de production

Sources (SNPEJ, page 28)

Au niveau de la recherche

Les crises sous régionales et internationales ;
Les structures de recherche du Burkina Faso entretiennent des relations de partenariat avec des structures de recherche sous régionales et internationales. Les crises politiques ou financières pourraient mettre en péril les champs communs de recherche.
D'autres menaces pèsent sur le développement du secteur. Il s'agit :
- des incertitudes liées au financement
- de l'instabilité politique et institutionnelle
- de l'insécurité foncière
- de la crise sécuritaire
- des crises sous régionales et internationales
- des crises politiques ou financières pourraient mettre en péril les champs communs de recherche. Source (PSRI 2018-2027, pages 27 et 28)

-L'existence d'un système d'évaluation des chercheurs (CAMES). Cette institution constitue un tremplin pour le développement des activités universitaires et de recherche et la promotion des chercheurs et enseignants-chercheurs
Source (PSRI 2018-2027, pages 26 et 27)
-L'existence du Programme National du Secteur Rural (PNSR). Le deuxième programme national du secteur rural (PNSR II) est le cadre d'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Rural (SDR à l'horizon 2025) et du volet développement rural du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020.

Auteur : Zenabou SEGDA, Avril 2021

5.3. Les structures et fonds de soutien à l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin

Il s'agit de l'effort, parfois disparate, qui englobe en même temps la promotion de l'auto-emploi, de l'entreprise unipersonnelle, de petits projets d'activités non formalisés. Il y a dans ce domaine une action très diversifiée dont une partie se fait à travers des projets et des soutiens de bailleurs.

Tableau V : Structures et fonds de soutien à l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin

STRUCTURES ET TUTELLE	MISSION	CHAMP D' ACTIONS
Le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) MFFAH	Promotion de l'accès des femmes au crédit : -en leur accordant des prêts et/ou en leur offrant sa garantie ; -en leur dispensant une formation qui permette une meilleure gestion de leurs affaires.	Crédits dont les montants varient entre 50 000 FCFA et 1 million FCFA pour les prêts aux groupes solidaire et de 50 000 FCFA à 10 millions FCFA pour les groupements/associations et les individuelles de 500 000 FCFA à 3 millions de FCFA. - Garanties ; - Formations
Le fonds d'appui au secteur informel (FASI) MJPEE	Promotion de l'accès des opérateurs du Secteur Informel au crédit : en leur accordant des prêts directs remboursables ;	- Crédits d'investissement et d'équipement ; - Crédits d'approvisionnement en facteurs de production et en matières premières ; - Avances de trésorerie

RAPPORT BURKINA FASO



	<p>en leur offrant sa garantie ; en développant toutes les mesures d'accompagnement susceptibles de participer à une meilleure gestion des crédits reçus.</p>	<p>Octroie des crédits d'un montant variant entre 500 000 FCFA et 1 500 000 FCFA à un taux de 10% pour les projets agropastoraux et 13% pour les autres types d'activités. Quel que soit leur secteur d'activité, les personnes handicapées bénéficient d'un taux débiteur de 4%.</p>
<p>Agence de Financement et de la Promotion des PME (AFP/PME) / Tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFIN) et tutelle technique du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA).</p>	<p>Contribution au développement du secteur privé par le soutien à la promotion d'une dynamique entrepreneuriale et à l'émergence d'un tissu de petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (PME/PMI) burkinabè viables et compétitives.</p>	<p>Elle offre des services financiers et non financiers. Services financiers : des crédits d'exploitation et d'investissement aux jeunes promoteurs et promotrices. Services non financiers, l'Agence accompagne les promoteurs à travers des formations de type parcours entrepreneurial et de développement personnel.</p>
<p>Le fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE), MJPEE</p>	<p>Promouvoir la création et/ou la consolidation des emplois par le crédit en finançant des micro-projets créateurs de richesses ; Suivre et encadrer les bénéficiaires d'un financement du FAPE ; Rechercher et gérer les financements.</p>	<p>Le FAPE offre à son public cible cinq (05) types de crédits :</p> <p>Les crédits commerciaux qui comprennent le <i>crédit d'investissement commercial, le crédit fonds de roulement commercial, l'avance sur marché</i></p> <p>Les crédits agricoles (agriculture et élevage) qui comprennent le <i>crédit équipement agricole, le crédit fonds de roulement agricole.</i></p> <p>Les crédits pour prestations de services (équipement et fonds de roulement)</p> <p>Les crédits pour le transport</p> <p>Les crédits pour bâtiments et travaux publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement direct ; - Préfinancement de marchés ; - Co-financement ; - Octroi de garanties <p>Montant des crédits : 1 500 000 FCFA à 10 000 000 FCFA à des promoteurs de petites et moyennes entreprises. Taux de 8% pour les activités</p>

RAPPORT BURKINA FASO



		agropastoraux, 10% pour l'artisanat et 12% pour le commerce et les services.
Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ) MJPEE		Produits offerts aux promoteurs sont : i) le financement de micro crédits ; ii) le suivi des promoteurs ; l'appui conseil aux promoteurs ; iii) le recouvrement des crédits octroyés dans l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le commerce et les services. Plafond de 2 000 000 FCFA pour les individus et 5 000 000 pour les groupements.
Fonds Burkinabé pour le Développement Economique et Social (FBDES) / MINEFID	Appui à la création et/ou au développement des entreprises jugées prioritaires.	- Prêts ; - Garanties ; - Fonds de bonification ; - Prise de participations (acquisitions des actions, des obligations et des parts sociales).
Fonds permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FDCT)/ MATD	Appui aux collectivités territoriales par : - la mobilisation des ressources et financer par l'octroi de subventions les investissements des collectivités territoriales ; - le renforcement des capacités des collectivités territoriales pour la réalisation des investissements financés ; - l'octroi de garanties à des emprunts contractés par les collectivités territoriales pour des investissements dont la rentabilité est dûment établie ; - l'octroi des prêts aux collectivités territoriales pour des investissements dont la rentabilité est dûment établie ;	- Prêts ; - Garanties ; - Subventions.

RAPPORT BURKINA FASO



Fonds National de la recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID) / MESRI	Création d'un cadre sécurisé de financement des activités de la recherche et de l'innovation	- Aides ; - Subventions ; - Prêts.
Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER) / MESRI	Appui aux études et aux formations des étudiants et des enseignants chercheurs.	- Aides ; - Subventions ; - Prêts.
Le Fonds de développement de l'élevage (FODEL) MRAH	Appui au développement du sous-secteur de l'élevage	- Crédits ; - Subventions.
Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) / MJPEE	Appui à la promotion de la formation professionnelle, de l'apprentissage et des stages en entreprises au Burkina Faso, en particulier chargé : - de financer la formation professionnelle continue ; - de financer la formation par apprentissage ; - d'apporter un appui à la modélisation de l'apprentissage à travers des actions visant le développement des référentiels de formation et de certification, la formation des maîtres d'apprentissage, la généralisation de la formation duale ou alternée ; - d'apporter un appui aux opérateurs de formation par le renforcement des capacités de leurs ressources humaines ; - d'apporter un appui aux actions relatives à l'insertion professionnelle et à l'emploi ;	- Subventions - Appui et soutien aux initiatives des opérateurs de formation professionnelle ainsi que les actions individuelles et collectives de formation rapide à finalité de l'emploi.

RAPPORT BURKINA FASO



	<ul style="list-style-type: none"> - de contribuer à la réalisation des études dans le secteur de la formation professionnelle et de l'emploi ; - d'apporter un appui à l'équipement des centres de formation et des ateliers d'apprentissage, à travers l'acquisition de matériels, ainsi que d'outillages didactiques et pédagogiques. 	
Fonds National d'Appui aux Travailleurs Déflatés et Retraités (FONA-DR)/ MT	Aide à la réinsertion des groupes vulnérables du monde du travail que sont les travailleurs déflatés et retraités.	<ul style="list-style-type: none"> - Formation ; - Octroi direct ou indirect de prêts.
Fonds National pour la Promotion des Sports et des Loisirs (FNPSL)/ MSL	Appui au développement des activités sportives et de loisir ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures sportives et de loisir	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions ; - Formation.
Fonds National pour la Solidarité (FNS)/ MFFAH	<p>Contribution à la prise en charge des personnes des groupes défavorisés et/ou en difficulté ainsi que les victimes de catastrophes naturelles et des crises humanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la réalisation des projets et programmes de développement 	Subventions.
Fonds d'Intervention de l'Environnement (FIE)/ MEEVCC	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux projets de protection et de sauvegarde de l'environnement ainsi que de récupération des terres dégradées - Indemnisation des victimes de dégâts causés par les animaux sauvages 	Subventions.
Fonds d'Assistance Judiciaire (FAJ)/ MJ	Contribution à la prise en charge de toute personne physique qui se	Subventions aux personnes nécessiteuses.

RAPPORT BURKINA FASO



	trouve dans l'impossibilité d'exercer ses droits en justice	
Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT)/ MCAT	Appui aux initiatives culturelles et touristiques, notamment vise à : - assurer l'accompagnement financier des projets des acteurs culturels et touristique ; - assurer le renforcement des capacités techniques des acteurs culturels et touristiques ; - mettre en place un mécanisme d'information sur les industries touristiques, culturelles et créatives.	Subventions aux initiatives culturelles.
Fonds d'Appui à la Presse Privée(FAPP)	Octroi des subventions de l'Etat aux entreprises de presse privées et assurer la sous-traitance au niveau de la distribution de la presse.	Subventions
Fonds Spécial Routier(FSR)/ MT	Collecte et mobilisation des ressources en vue de financer l'entretien routier sur l'ensemble du territoire national	Subventions
La Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB) /	Principal vocation : le suivi investissement Faciliter l'accès au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), Petites et Moyennes Industries (PMI) et Très Petites Entreprises (TPE)	Trois types de produits : -La garantie des crédits à court, moyen et long terme ; -L'étude et le montage des dossiers bancables ; -Le suivi accompagnement des projets.

RAPPORT BURKINA FASO



Tableau VI : Analyse FFOM des Fonds et structures de soutien

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - existence de textes régissant le fonctionnement du fonds ; - clarification des organes de gouvernance des fonds par les textes ; - statut d'établissements publics des fonds permettant un contrôle de leur gestion par le gouvernement et par les autorités publiques de contrôle. - Le recours d'une partie de la population qui n'avait pas accès au crédit dans le système financier classique à ces fonds ; - 	<ul style="list-style-type: none"> -imprécision des conditions d'octroi des fonds ; -insuffisance du personnel ; -procédures d'audit interne défailtantes ; -inexistence de dispositif de suivi évaluation ; -processus d'octroi de crédit ou de subventions quasi-inexistent. -Etat des garanties; Gestion des chocs économiques chez les bénéficiaires; -Gestion de la dette en situation de crise (insécurité, pandémie...); Intégration des moyens numériques et modernes ; Défis de l'entrepreneuriat formel chez les femmes -La difficulté organisationnelle est surtout le défi de la gestion automatisée et une insuffisance de ressources humaines au niveau des représentations régionales. - Les difficultés liées aux promoteurs : (L'insuffisance de compétences entrepreneuriales et manque d'expérience des promoteurs, Leur incapacité à concourir pour les marchés publics, L'insuffisance des formations et d'expérience dans le domaine d'activité choisie ; L'inadéquation entre le projet et la formation du promoteur) L'insuffisance des activités de suivi des projets ; L'insuffisance de la stratégie de suivi-évaluation des promoteurs financés ; L'impact négatif de la défaillance du suivi-évaluation sur les performances de recouvrement. Les difficultés financières L'insuffisance de ressources financières pour assurer la mise en place diligente des crédits de financement (localisation, visite de réalisation...) L'insuffisance de ressources financières pour renforcer les capacités des promoteurs ; L'absence de ressources financières pour assurer convenablement le suivi - évaluation régulier

	La centralisation du traitement des dossiers de demande de financement L'absence d'un dispositif de suivi rigoureux des promoteurs financés l'absence de mécanisme de garanties pour les jeunes les difficultés de recouvrement des crédits alloués aux promoteurs la démotivation du personnel; le contrôle défectueux des fonds ;
OPPORTUNITES	MENACES
L'existence de besoins de création des fonds ; Le soutien public au fonctionnement des fonds.	-la faible collaboration des différents fonds. -le manque de cohérence entre l'articulation des Fonds et les autres structures de promotion de l'emploi.

5.4. Impact des fonds et structures de soutien à l'emploi et l'entrepreneuriat

Trois exemples :

5.4.1. Cas du FAPE

FAPE en 23 ans d'existence couvre les 45 provinces couvertes,

-10 380 dossiers reçus dont 387 dossiers financés ;

-14 935 660 881 FCFA injectés pour le financement des projets dans tous les secteurs d'activités en faveur d'hommes, de femmes et de groupements ;

-des sessions de formation dispensées à 3 310 bénéficiaires de prêts FAPE pour le renforcement de leurs capacités ; 41 090 emplois créés et/ou consolidés ;

Depuis 2008 le FAPE est représenté dans chaque Guichet Unique (GU) créé dans les chefs-lieux de 12 régions du Burkina. En 2020, 556 femmes ont bénéficié des financements du FAPE, ce qui représente 34% de l'ensemble de nos financements pour un montant égal à 1 253 105 000 FCFA.

5.4.2. Cas du FAARF

Pour le FAARF de sa création en 1990 au 31/12/2020, un crédit d'un montant cumulé de cent vingt-deux milliards cinq cent trente-quatre millions neuf cent treize mille neuf cent trente-cinq (122 534 913 935) F CFA a été octroyé à deux millions trois cent quatre mille cinq cent cinquante-deux (2 304 552) femmes burkinabés. Pour l'année 2020, un montant total de quinze milliards deux cent vingt-sept millions trois cent trois mille cinq cent (15 227 303 500) F CFA a été octroyé à cent vingt mille huit cent quatre-vingt-huit (120 888) femmes dans les 45 provinces du Burkina et dans quatre mille cinq cent dix-sept (4 517) villes/villages. En matière de remboursement, sur une prévision de

quinze milliards deux cent quarante-deux millions six cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-trois (15 242 636 283) F CFA, les femmes ont remboursé quatorze milliards quatre-vingt-huit millions sept cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (14 088 704 590) F CFA de FCFA.

5.4.3. Cas du FASI

De 1999 à 2020, le FASI a financé 43 389 promoteurs pour un montant global de 19 306 152 662 FCFA, pour 43 389 emplois créés, et 93 776 emplois consolidés.

5.5. Les programmes et projets participant à la création d'emplois pour jeunes et d'entreprises pour femmes

5.5.1. Les programmes et projets participant à la création d'emplois pour jeunes

Ils sont la concrétisation des politiques publiques en la matière. On retiendra les principaux tels que :

Le Programme National du Secteur Rural (PNSR).

Le secteur rural constitue le principal pilier du développement socio-économique du Burkina Faso. A ce titre, le développement de ce secteur a toujours été une priorité des politiques et stratégies de développement du pays. L'objectif du PNSR est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement durable d'un secteur agro-Sylvio-pastoral, halieutique et faunique productif et résilient, davantage orienté vers le marché. Le PNSR couvre ainsi l'ensemble des missions des départements en charge du secteur rural. En dépit de ses insuffisances par rapport à la prise en compte de l'emploi, le PNSR est une opportunité pour le renforcement de la contribution des politiques sectorielles à la promotion de l'emploi des jeunes. En effet, le PNSR est de loin le programme qui concerne plus de 80% des jeunes actifs. Par ailleurs, le sous-programme « promotion de l'économie rurale » de la PNSR peut être un important instrument de promotion d'emplois productifs en milieu rural pour les jeunes et les femmes si ses actions sont renforcées et si les résultats escomptés sont révisés pour mieux prendre en compte les problématiques de l'emploi en milieu rural.

- Le **programme national d'alphabétisation pour jeune** est une initiative qui vise à assurer l'instruction des populations en langue nationale et à développer l'alphabétisation comme moyen d'accroissement de la production.

Ce projet fera l'alphabétisation initiale pour instruire les jeunes dans les langues nationales et l'alphabétisation fonctionnelle en vue de favoriser leur formation aux métiers.

- **Le projet de parrainage des jeunes en emploi** : Il consiste à mettre en place un système d'accompagnement et d'encadrement de jeunes en quête d'emploi en permettant le parrainage d'un certain nombre de jeunes en stage, en emploi et en auto-emploi sur cinq (05) ans ;

- **Le nouveau programme d'appui à la politique sectorielle (APOSE)** de l'EFTP qui entend soutenir le Plan national de développement économique et social. Il privilégiera la *formation qualifiante pour le travail* en la plaçant au centre de toutes les réalisations.
- Le **Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE)** a été initié pour donner une réponse à la problématique du chômage et du sous-emploi des jeunes et des femmes en milieu urbain et rural.

Il a pour but de favoriser l'accès des jeunes diplômés, déscolarisés et non scolarisés à l'emploi, de renforcer les capacités productives des jeunes ruraux et l'accès des femmes aux technologies de production et de transformation.

- Le projet « **accroître les compétences des jeunes pour l'emploi et le développement rural** » qui contribuera au développement des compétences des jeunes ruraux et promouvra l'entrepreneuriat et les micro-entreprises en zone rurale.

Aussi, le projet de lutte contre le chômage des jeunes des communes à statut particulier visera à booster la création d'emplois dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui regorgent un nombre plus important de jeunes en chômage.

- Le « **Projet emplois des jeunes et développement des compétences (PEJDC)** ». Ce projet cible des activités en faveur de la grande majorité des jeunes de 16 à 35 ans peu ou pas scolarisés, par la création immédiate d'emplois à partir des travaux à haute intensité de main d'œuvre et le renforcement des compétences et de l'employabilité par la formation professionnelle et l'apprentissage.
- Le **projet de formation de 12 500 jeunes aux métiers liés aux Technologies de l'information et de la communication (TIC)**. Son objectif est de contribuer au renforcement de l'employabilité des jeunes dans les métiers liés aux TIC et au marché de l'emploi.
- Le **Programme de formation de 130 000 Jeunes par an aux métiers agricoles**. Il vise à contribuer au développement rural par la promotion d'ouvriers agricoles qualifiés dans les domaines de l'élevage, de l'agriculture, de la foresterie et de la mécanique agricole.
- Le **Programme de renforcement des capacités des jeunes de 14 à 18 ans déscolarisés de niveau CM et sortants des structures d'éducation non formelle** : PRCJ (2018-2021) MENAPLN, FONAENF, COOPERATION SUISSE, MJPEE dont l'Objectif général est de contribuer à l'épanouissement, au développement économique et à l'expression de la citoyenneté des hommes et des femmes bénéficiaires, grâce à l'acquisition de connaissances et compétences adaptées à leurs besoins.

Les filières de formation sont : Fermier agricole, Fermier éleveur, Transformateurs (trices) de céréales, Transformateurs (trices) de Fruits et légumes, Transformateurs (trices) de PFNL (9 mois avec (CQB), Transformateurs (trices) de racines et tubercules, Transformateurs (trices) de lait et produits laitiers. La grande innovation serait le continuum articulant l'éducation de base, la

formation professionnelle et l'appui à l'insertion socioéconomique. Il cible 15 000 jeunes femmes et hommes. La cohorte de 2020 : 3 958 jeunes dont 59,69% de femmes à travers 139 centres dans les régions du Centre-Sud, Est et Nord. La cohorte de 2021 : 10 830 jeunes dans 361 centres touche les régions Centre-Sud, Est, Nord, Plateau Central, Centre-Ouest, Boucle du Mouhoun et Hauts Bassins.

- Le projet de construction des centres provinciaux de formation professionnelle, mis en place pour réaliser l'objectif « une province, un centre de formation professionnelle »

Ce projet vise la construction et l'équipement des centres de formation professionnelle dans les chefs-lieux de province en vue de rapprocher davantage la formation aux jeunes ;

- Le projet de construction du Centre de formation professionnelle à vocation industrielle de Bobo-Dioulasso.

Il mettra à la disposition du Burkina Faso un centre performant de formation dans plusieurs métiers industriels tels que le génie électrique, le génie mécanique, les technologies de l'information et de la communication, le marketing et les multimédias.

5.5.2. Les programmes et projets participant l'entrepreneuriat des jeunes

On peut citer les :

- **Projet : Incubateur de Pépinière et d'Hôtel d'Entreprises dans le Secteur Agroalimentaire (IPHE-SA)**

L'objectif du projet est de promouvoir la création, le développement et la pérennisation des PME/PMI du secteur agroalimentaire par une offre de services mutualisés d'incubation, d'hébergement et d'accompagnement à la sortie. Le projet cible les jeunes et femmes porteurs de projets dans les secteurs agroalimentaires (transformation des produits de l'agriculture : céréales, oléagineux, fruits et légumes, lait, bétail-viande, phytomédicaments) et domaines associés (production de biens et services entrant dans le processus de transformation des produits de l'agriculture).

- **Projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes et Développement des Compétences en Milieu Rural (PADEJ : MR)**

L'objectif de ce projet est de créer les conditions favorables d'une croissance économique plus inclusive à même de réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes.

Ce programme cible les jeunes vivants en milieu rural, les jeunes formés, qualifiés ou peu qualifiés

- Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur de la tranche d'âge entre 15 et 35 ans pour les hommes et jusqu'à 50 ans pour les femmes. Au moins 100 jeunes entrepreneurs diplômés de l'enseignement supérieur auront des entreprises formelles à la fin de ce projet. Ces jeunes à leur tour créeront des emplois pour d'autres jeunes et femmes.

- **Projet : GIZ avec la Coopération Allemande** dont l'objectif est de renforcer le tissu des micros, petites et moyennes entreprises évoluant dans les domaines de soutien à la production agricole et principalement agro- alimentaires.

Ce projet a contribué à créer 90 emplois à travers l'accompagnement de 30 Micro, Petites et Moyennes Entreprises.

- Le projet d'intégration de technologie de valorisation des ressources locales et d'appui à la commercialisation des produits quant à lui, favorisera la promotion de l'entrepreneuriat rural, le développement des emplois en milieu rural et l'accroissement du temps d'occupation des jeunes ruraux.

Il mettra en place des petites unités de valorisation et de transformation des productions agro-sylvio-pastorales locales. (CES)

5.5.3. *Les programmes et projets participant à l'emploi et à l'entrepreneuriat féminin*

En termes de programmes et projets destinés à l'emploi et à l'entrepreneuriat féminin, on peut retenir les :

- **Projet : IMPULSE**

L'objectif de ce projet est de contribuer à l'intégration des femmes à l'économie par la promotion des micros, petites et moyennes entreprises des filières porteuses de l'agriculture et de l'artisanat en milieu rural. Les cibles du projet sont prioritairement les femmes exerçant une activité économique dans les domaines agro-sylvo-pastoral et de l'artisanat dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Nord, du Centre Nord. De manière chiffrée, le projet touchera 1 500 bénéficiaires directs dont au moins 70% de femmes. Au-delà des femmes qui vont majoritairement bénéficier directement des soutiens, les populations des zones couvertes et toute la population nationale en général bénéficieront des retombées du projet.

- **Projet national karité (PNK).**

Il s'est inscrit dans l'optique de redresser la filière karité dont les principales actrices sont les femmes et les filles du milieu rural. L'objectif général du Projet est de contribuer à la réhabilitation, à la dynamisation de la filière karité et à la promotion du développement socioéconomique des femmes ;

- **Le Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF)** avec sa composante 4 consacrée à l'autonomisation économique des femmes.

Il s'est fixé comme objectif d'équiper 3 510 groupements en technologies dans toutes les 351 communes du pays en fin 2014 ;

- **Le Programme de renforcement de la mécanisation agricole (PRMA)**, l'opération 100 000 charrues) lancé en 2011, dont l'objectif est de doter les femmes de 50% des équipements agricoles octroyés;

6. ETAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE SUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES ET L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

La recherche au Burkina Faso est portée par le Ministère des Enseignements Supérieurs et de la Recherche Scientifique même si plusieurs départements ministériels participent à la recherche à travers des centres spécialisés.

La Politique Sectorielle Recherche et Innovation 2017-2026 (MESRI, MS, MAARH, MEEVCC, septembre 2017) décline les ambitions actuelles du Gouvernement en matière de recherche. En effet, elle est l'œuvre conjointe de plusieurs départements ministériels comme le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, le ministère de la sante, le ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, le ministère des ressources animales et halieutiques, le ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique. Elle réserve deux axes stratégiques à l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat des femmes.

L'Axe stratégique 2 de cette politique vise à développer le capital humain avec comme objectifs stratégiques de : i) promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique, ii) accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie, iii) promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie, iv) promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, v) améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

Son axe stratégique 3 vise à dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois avec comme objectifs stratégiques de : i) développer durablement un secteur agro-sylvio-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable, ii) développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents, iii) promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents, iv) développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie, v) inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales.

Comme résumé dans le rapport public 2018 du CES, le système de recherche au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRI) est composé :

- Des universités publiques présentes dans les 13 régions, mais avec une grande masse critique de chercheurs à Ouagadougou, Koudougou et Bobo -Dioulasso ;

- Du CNRST (Centre National de la recherche Scientifique et Technologique) avec 4 instituts (INERA, IRSAT, INSS, IRSS) et une présence dans 7 régions pour l'INERA et 3 régions pour l'IRSS, 2 régions pour l'IRSAT.

Bien que les activités de recherche mises en œuvre au niveau du MESRSI couvrent des domaines aussi variés que diversifiés, plusieurs départements ministériels disposent de centres de recherche spécialisés. Ce sont entre autres :

- Le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable avec notamment le Centre National de Semences Forestières (CNSF)
- Le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Hydraulique avec le Bureau National des Sols (BUNASOLS), spécialisé sur les études pédologiques et la Direction de la Vulgarisation et de la Recherche Développement (DVRD) ;
- Le Ministère en charge des Ressources Animales qui dispose d'un Laboratoire National d'Élevage (LNE) et d'un Centre de Multiplication des Animaux Performants (CMAP) ;
- Le Ministère en charge de la Santé qui a sous sa tutelle le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), le Centre de Recherche en Santé de Nouna (CRSN), le Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme de Nanoro (CNRFP) et le Centre Muraz à Bobo Dioulasso ;
- Le Ministère en charge des Mines, des Carrières et de l'Énergie sous lequel se trouve le Bureau des Mines et Géologie du Burkina (BUMIGEB) ;
- Le Ministère en charge de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation à travers précisément la Direction de la Recherche et du Développement Pédagogique (DRDP) et la Direction Générale de la recherche et des Innovations Éducatives et la Formation (DGRIEF),
- L'ENAM, l'ENAREF et diverses grandes écoles qui relèvent d'autres départements ministériels (CES, Rapport Public, Problématique d'une croissance inclusive au Burkina Faso : Enjeux et perspectives face au chômage endémique des jeunes, Décembre 2018)

Aux côtés de la recherche publique, la recherche privée est assurée par des centres et universités privés de recherche et de formation comme l'USTA, le CERBA, l'Université Aube Nouvelle, le Centre Albert Schwatzer, par de nombreuses associations et bureaux d'études et ONG.

Les institutions régionales, internationales et bilatérales, qui sont également les partenaires de recherche pour les structures publiques, sont représentées par les centres de formation et de recherche africains, internationaux et bilatéraux (CIRAD, CIRDES, IRD, OAS, 2IE, ICRISAT SAFGRAD, WASCAL, etc.).

Le rapport Global Entrepreneurship Monitoring (GEM) indique que « i) Le taux global d'activité entrepreneuriale émergente (TEA) des femmes se situe à 30,2% ; le taux le plus élevé au monde

en 2016, ii) Le taux d'activité entrepreneuriale émergente des femmes du Burkina Faso double celui de l'ensemble des économies à revenu faible (économies tirées par les facteurs), iii) Le TEA des femmes par opportunité est plus important que le TEA par nécessité ; ce qui traduit le fait que les promotrices d'entreprises au Burkina Faso créent leurs entreprises dans le but de saisir des opportunités d'affaires et non par manque d'autre forme d'occupation. Toutefois, précise la même source, malgré ces résultats encourageants, la parité homme/femme n'est pas encore de mise dans le milieu entrepreneurial au Burkina Faso » (Chambre de Commerce, Mars 2018, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, P2)

6.1. Les obstacles à l'entrepreneuriat des femmes

Plusieurs obstacles se dressent face à l'entrepreneuriat féminin comme le rapporte l'enquête de la chambre de Commerce. En effet, les données de l'enquête laissent apparaître « **le manque de confiance en soi** » comme l'un des principaux et les plus importants obstacles à l'épanouissement des femmes burkinabè dans l'entrepreneuriat. Pour 50,9% des enquêtés, ce facteur reste le principal motif qui restreint l'engagement des femmes dans le milieu entrepreneurial. (Chambre de Commerce, Mars 2018, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, P31)

Au-delà de cet obstacle viennent en seconde position selon la même source « l'absence de discrimination positive en faveur des femmes » et « les contraintes de temps liées aux responsabilités familiales et domestiques des femmes ». Chacun de ces deux obstacles est relevé par 17,6% des femmes chefs d'entreprises en activité qui ont été interviewées dans le cadre de cette étude. Ce qui amène les auteurs à conclure que « ces deux derniers obstacles relevés traduisent le fait que pour les femmes chefs d'entreprises, la division sociale du travail dans le cadre familial leur est défavorable, et leur laisse très peu de marge de manœuvre pour s'engager dans un domaine qui demande le plein dévouement comme l'entrepreneuriat. Cette situation est d'autant préoccupante pour les femmes rencontrées dans la mesure où des mesures discriminatoires visant à corriger le désavantage naturel que subissent, dans le milieu entrepreneurial, les femmes par rapport aux hommes sont rares, voire inexistantes. » (Chambre de Commerce, Mars 2018, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, P32)

Principaux obstacles à l'épanouissement des femmes dans l'entrepreneuriat	Taux
Le manque de confiance en soi	50,9%
L'absence de discrimination positive en faveur de femmes	17,6%
Les contraintes de temps dues aux responsabilités familiales et domestiques	17,6%
Les obstacles sociaux limitant le travail des femmes	12,7%
Les lois coutumières discriminatoires en matière de propriétés et d'héritage	1,2%

Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

RAPPORT BURKINA FASO



Pour ce qui concerne la création des entreprises et selon toujours le rapport de la Chambre de Commerce du Burkina Faso, « des investigations auprès des promotrices en phase d'idée de projets fait ressortir pour celles-ci deux obstacles majeurs qui empêchent la concrétisation de leur projet d'entreprise. Il s'agit dans un premier temps et pour plus de la moitié (55%) des difficultés d'accès aux financements. L'accès au financement ressort comme le nœud gordien qui empêche les détentrices de projets d'entreprises de passer à l'étape de la création ». (Chambre de Commerce, Mars 2018, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, P32).

Pour pallier ces difficultés d'accès aux financements, le rapport de la chambre de Commerce indique que le capital de départ lors de la création de l'entreprise est constitué de l'épargne personnelle de la promotrice ou du réseau familial et amical, mais reste généralement insuffisants. Cela se précise dans l'enquête « les données de l'enquête montrent que sur un besoin de financement de 336 037 330 FCFA pour lancer leurs entreprises, les promotrices enquêtées se disent capables de mobiliser 84 463 750 FCFA, soit en moyenne 25,14% du budget nécessaire. » (Chambre de Commerce, Mars 2018, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, P32)

Tableau VII : Principaux obstacles à l'opérationnalisation des projets d'entreprises des femmes

Obstacles	Réponses
Les difficultés d'accès aux financements	55,00%
Le manque d'accompagnement technique	37,50%
Les difficultés d'accès aux marchés	5,00%
Les procédures administratives complexes	2,50%
Total général	100,00%

Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Cela révèle l'immensité du gap à combler en matière de financement surtout sur des paliers plus importants que le FAARF n'arrive pas à satisfaire. Heureusement, le FAARF a revu à la hausse les différents paliers des montants de crédits. Cependant le FAARF seul ne peut satisfaire toutes les demandes des femmes. Le FAARF travaille avec les femmes à la Base pour les accompagner ensuite vers les structures donnant de plus gros montants dans le cadre de la gradation.

Un autre obstacle non moins important, après la contrainte financière, est « le manque d'accompagnement technique », qui se positionne comme le second obstacle majeur à l'opérationnalisation des projets d'entreprise chez les femmes au Burkina Faso. C'est l'avis de 37,5% des promotrices enquêtées. En effet, si la mobilisation des ressources financières est capitale dans la réalisation des projets d'entreprises des femmes, elle ne constitue pas pour autant la seule. » (Chambre de Commerce, Mars 2018, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, P33)

Comme solutions préconisées pour franchir ces obstacles, « les femmes chefs d'entreprises estiment que les services déterminants qui peuvent les aider à mieux développer leurs entreprises pourraient être entre autres le Fonds d'amorçage ou de démarrage (72%), les formations spécifiques aux entrepreneurs (56%), l'accompagnement au cours des premiers mois d'activité (55%), la mise en place d'un site d'accueil spécifique pour les jeunes entreprises (9%) et autres formations spécifiques à même de booster et renforcer l'esprit entrepreneurial chez les femmes. »

Tableau VIII : Services déterminants pour les femmes chefs d'entreprises

Types de services	Réponses
Fonds de démarrage	72%
Formation spécifique aux entrepreneurs	56%
Accompagnement au cours des premiers mois d'activité	55%
Lieu d'accueil spécifique pour les jeunes entreprises	9%
Autres	2%

Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Au regard de ces résultats d'enquête, l'étude formule un certain nombre de recommandations visant à favoriser davantage et à renforcer l'engagement des femmes dans les affaires au Burkina Faso. (Section Recommandation de l'étude).

6.2. Lien entre recherche et création d'emplois

La recherche telle que menée permet-elle aux jeunes et femmes de s'auto employer, autrement dit quel lien peut-on établir entre la Recherche et l'Innovation et le Projet objet de cette étude.

La réussite du projet sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat des femmes doit s'appuyer prioritairement sur les résultats de la recherche des différents laboratoires de recherche des universités et des instituts de recherche. Ces résultats de la recherche doivent être valorisés dans la création d'entreprises qui vont employer les jeunes et les femmes. Cela permettra sans doute de lutter contre le chômage des jeunes et des femmes.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a défini huit (08) domaines prioritaires de recherche au Burkina Faso à travers des Programmes Nationaux Fédérateurs de la Recherche (PRONAFER) :

1. Pronafer en santé
2. Pronafer en agriculture durable et alimentation
3. Pronafer en Environnement et changement climatique
4. Pronafer en transition énergétique et énergie renouvelable
5. Pronofer sciences minières
6. Pronafer des sciences des matériaux
7. Pronofer éducation et formation

8. Pronafer en gouvernance et société.

Ces pronafer doivent servir de levier pour la réussite du projet à travers la valorisation de leurs résultats de recherche. Ils permettront de sortir des prototypes valorisables et qui peuvent être utilisés dans des petites et moyennes entreprises pourvoyeuses d'emplois pour les jeunes et les femmes.

L'Agence Nationale de la Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations (ANVAR) doit jouer une part très importante dans ce projet car c'est elle qui est le fer de lance de la valorisation des résultats de la recherche. A ce titre, ils doivent être fortement impliqués dans le projet. Ils serviront de relai entre les laboratoires de recherche et la coordination du projet.

Cette agence aura aussi pour rôle de faire la connexion entre les innovateurs et la coordination du projet à travers l'inventaire des différentes innovations pouvant servir comme produits à commercialiser dans de petites et moyennes entreprises.



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

7. STRUCTURES DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO ET LEURS MÉCANISMES DE MISE À DISPOSITION DES CONNAISSANCES GÉNÉRÉES

7.1. Structures internationales

7.1.1. *Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)*

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a été créé en vertu d'une loi que le Parlement du Canada a adoptée en 1970 et a pour mission « de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions ». Le CRDI est dirigé par un Conseil pouvant compter jusqu'à 14 gouverneurs et dont le président rend compte au Parlement du Canada par l'entremise de la ministre du Développement international.

Le CRDI finance des travaux de recherche dans les pays en développement afin d'y favoriser la croissance, de réduire la pauvreté et d'impulser des changements positifs à grande échelle. En tant que société d'État canadienne, le CRDI appui d'éminents spécialistes qui sont en mesure de produire des connaissances et de trouver des solutions dont les pays en développement ont besoin afin d'apporter des changements durables. Il offre des ressources, des conseils et de la formation afin que ces spécialistes puissent mettre en pratique leurs innovations et en faire profiter ceux qui en ont le plus besoin. En bref, le CRDI accroît les possibilités – et contribue réellement à améliorer les conditions de vie des gens.

La collaboration avec ses partenaires du développement permet de multiplier l'incidence des investissements et de rendre les innovations accessibles à plus de gens dans un plus grand nombre de pays. Grâce au programme de bourses, il contribue à la formation d'une nouvelle génération de chefs de file du développement.

7.1.2. *L'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM)*

L'IEIM a été créé en 2002 pour appuyer, renforcer et approfondir les initiatives de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances de centres et chaires de recherche appartenant à la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM impliqués dans le domaine des études internationales. Depuis lors, son action s'est étendue en direction d'autres centres et chaires de recherche rattachés à la Faculté des sciences humaines, à la Faculté des sciences de l'éducation, à la Faculté de communication et à l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'UQAM. Cette extension et cette ouverture ont eu un impact important sur sa façon d'envisager et de mettre en pratique la dimension internationale de ses activités.

L'IEIM assume une double mission : premièrement, soutenir et renforcer l'intégration d'une internationalisation ouverte à l'ensemble des activités de ses constituantes et partenaires et,

deuxièmement, faciliter l'extension et le redéploiement de leurs activités sur les scènes montréalaise et internationale.

Cette double mission se décline à plusieurs niveaux. Au niveau interne, le rôle premier de l'Institut est d'appuyer les activités de ses constituantes et de favoriser les synergies entre elles dans la poursuite de leurs propres activités, tout en sollicitant la collaboration d'autres centres et chaires de recherche à l'UQAM. À cette fin, l'Institut assume également un rôle actif dans l'extension et l'approfondissement des activités d'internationalisation à tous les échelons à l'intérieur de l'université.

Au niveau externe, le rôle de l'Institut est d'accroître sa présence propre et celle de ses constituantes sur les scènes montréalaise et québécoise auprès des organisations, des associations et des milieux d'affaires, à travers l'organisation de conférences, d'écoles d'été, d'échanges, de partenariats et de projets de recherche.

En matière internationale et au niveau international, le rôle de l'Institut est d'encourager et de faciliter la transnationalisation des pratiques de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances grâce à la multiplication des échanges entre équipes de recherche et chercheurs.

L'institut regroupe actuellement dix-huit chaires et centres de recherche dont les activités se déploient dans l'un ou l'autre des quatre axes de recherche suivants : (i) mondialisation et gouvernance ; (ii) sécurité et diplomatie ; (iii) identité, citoyenneté et diversité ; et, enfin, (iv) droit international et droits humains.

7.1.3. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

L'IRD est présent au Burkina Faso depuis 1947. Etablissement public français à caractère scientifique et technologique, il est placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des Affaires étrangères. Privilégiant l'interdisciplinarité, l'IRD centre ses recherches, depuis plus de 65 ans, sur les relations entre l'homme et son environnement dans les pays du Sud. Ses activités de recherche, de formation et d'innovation ont pour objectif de contribuer au développement social, économique et culturel de ces pays.

Au Burkina Faso, les chercheurs de l'IRD s'inscrivent dans diverses disciplines : sciences de la santé, anthropologie, géographie, biotechnologies, sciences de la terre, de l'eau et de l'environnement. Ils abordent les questions relatives à la nutrition et la sécurité alimentaire, les maladies à vecteurs (paludisme, maladie du sommeil), les biotechnologies la santé de la mère et de l'enfant, les mobilités interrégionales, l'amélioration des sols et des plantes, les impacts du changement climatique...

Avec 14 chercheurs affectés, 28 techniciens ou ingénieurs, 46 doctorants et quelque 100 partenaires, c'est près de 200 personnes qui travaillent en commun sur ces problématiques, sans compter les nombreuses missions accueillies par l'IRD (1500 jours de missions en 2013).

Les principaux partenaires de l'IRD au Burkina Faso sont : le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) et ses instituts, l'Université de Ouagadougou, l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, le CIRDES (Centre International de Recherche-Développement sur l'Élevage en zone Subhumide), la Fondation 2iE, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministère de la Santé.

7.1.4. Le Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

Le CIRAD répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement.

Établissement public à caractère industriel et commercial, le Cirad est placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Affaires étrangères. Il fait partie du consortium Agreenium qui regroupe tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur agronomique français (Cirad, Inra, Agroparistech, Supagro, Agrocampus-Ouest, INP Toulouse, etc)

En partenariat avec les pays du Sud, sa mission consiste à produire et transmettre de nouvelles connaissances, pour accompagner leur développement agricole et contribuer au débat sur les grands enjeux mondiaux de l'agronomie.

Ses activités relèvent des sciences du vivant, des sciences sociales et des sciences de l'ingénieur appliquées à l'agriculture, à l'alimentation et aux territoires ruraux.

Son engagement porte sur des défis complexes et évolutifs : sécurité alimentaire, intensification écologique, innovation dans les milieux agro-sylvo-pastoraux, maladies émergentes, politiques agricoles et devenir des agricultures des pays du Sud.

Le Cirad au Burkina Faso compte 19 agents expatriés issus de 10 Unités Mixtes de Recherche (UMR) qui travaillent au sein de trois dispositifs de recherche et d'enseignement en partenariat (DREP). Ces derniers associent les centres de recherche nationaux du Burkina, du Mali, du Niger et bientôt de Côte d'Ivoire, des centres régionaux, des universités de la sous-région ; autour de programmes scientifiques communs.

Par ailleurs, les structures nationales ont bénéficié en 2012 de près de 1000 jours de missions d'appui effectuées par les agents en poste à Montpellier ou à l'étranger.

Enfin, le CIRAD intervient en collaboration avec l'IRD et l'Ambassade de France au sein du "Pôle de recherche France" qui s'appuie entre autre sur le Centre d'information sur la recherche et le développement

7.1.5. Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA)

Les hypothèses de base qui ont présidé au lancement du programme de recherche du CODESRIA restent aussi valables à ce jour qu'elles l'étaient en 1973 : il n'y a pas de fatalité sur la condition africaine, et la recherche, correctement entreprise et déployée, peut et doit jouer un rôle clé dans la transformation sociale et développement du continent africain - comme, en fait, toute autre région du monde. Les chercheurs africains, grâce à leurs résultats de recherche, peuvent et doivent non seulement contribuer à l'élargissement des frontières de la connaissance scientifique, mais aussi au renforcement de la capacité du continent à répondre aux défis multiformes du développement auxquels la société est confrontée. Le Conseil mobilise donc des soutiens pour la recherche dans la conviction que la primauté du savoir et la liberté de le poursuivre et de le transmettre sont indispensables au progrès et au progrès de toute société.

Les activités principales du programme de recherche du CODESRIA sont menées dans l'un des sous-programmes suivants :

- Le programme de recherche sur le genre
- Le programme d'études sur l'enfance et la jeunesse
- Le programme de recherche économique
- Le programme de liberté académique
- Le programme des humanités africaines

7.2. Structures nationales

7.2.1. Le Centre d'Analyse des politiques économiques et sociales (CAPES)

Le Centre d'Analyse des politiques économiques et sociales du Burkina Faso vise comme objectif principal de contribuer à l'amélioration de la formulation et de la mise en œuvre de manière participative de la politique économique au Burkina Faso. Il a produit un document de travail, DT-CAPES N° 2004-16, sur les fondements de l'entrepreneuriat qui indique ce qui suit sur l'entrepreneuriat. En effet, selon le document, les principales contraintes au développement des entreprises au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays en développement, sont que « les entreprises évoluent dans un environnement contraignant, tant sur le plan économique (marchés étroits et concurrence forte) que financier (non accès au crédit), social (obligations parfois

difficiles à conjuguer avec une gestion rigoureuse) ou institutionnel (réglementations et fiscalité inadaptées).

L'environnement économique.

La faiblesse de la demande solvable est une des contraintes essentielles auxquelles doivent faire face les entrepreneurs. Beaucoup d'entrepreneurs subissent le marché sans réelle capacité à le maîtriser. Les contraintes économiques concernent aussi l'amont de la production, c'est-à-dire les difficultés d'approvisionnement.

L'environnement financier

La plupart des entrepreneurs n'ont pas accès au crédit bancaire. Les raisons en sont que le crédit aux petites et moyennes entreprises (PME) est coûteux et très risqué pour les institutions bancaires, car les garanties présentées sont souvent insuffisantes et de plus, les PME n'ont généralement pas de statut légal.

L'environnement familial et social

L'entrepreneur est soumis à des impératifs sociaux et familiaux forts, déterminés par la culture dans laquelle il baigne. Tour à tour ressource ou contrainte pour l'entreprise, la famille élargie joue un rôle déterminant, mais souvent difficile à appréhender.

L'environnement institutionnel

Durant ces dernières années, beaucoup de pays ont fait évoluer leurs réglementations et leur système fiscal dans le sens d'une simplification et d'une adaptation au cas spécifique des PME. En fait, le problème vu par les entrepreneurs semble être autant celui de l'absence de retour (infrastructures et services) et de reconnaissance de la part de l'Etat que celui de l'adaptation du cadre fiscal et réglementaire.

Le document conclut en affirmant que la problématique de l'entrepreneuriat à l'heure actuelle au Burkina Faso ne doit pas se poser en termes d'existence ou non d'un esprit d'entreprise, mais plutôt en termes d'identification des contraintes au développement des entreprises et de proposition de solutions. Cela pourrait faire l'objet d'une réflexion ultérieure. (Basga Emile Dialla, série documents de travail, DT-CAPE n° 2004-16, Les fondements de l'entrepreneuriat, au Burkina Faso, Décembre 2004,).

8. INSTITUTIONS DE CONSEIL ET INSTITUTIONS SIMILAIRES AU BURKINA FASO ET LEURS MECANISMES D'INTEGRATION DES DIMENSIONS TECHNICOSCIENTIFIQUES

8.1. Institutions internationales et régionales

8.1.1. Expertise France

Établissement public placé sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Économie et des Finances, Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle a été créée par la loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

Placée sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Économie et des Finances de la France, Expertise France contribue, par son action sur le terrain, aux objectifs de solidarité internationale et d'influence de la politique de développement française et européenne.

En plaçant le transfert de savoir-faire au centre de son action, Expertise France promeut des méthodes de travail, des normes juridiques et techniques, mais aussi une vision française et européenne du développement économique et de la gouvernance Santé et développement humain.

Expertise France mène des projets visant à créer les conditions d'un développement socialement équitable et économiquement durable. Pour cela, l'agence contribue entre autres au renforcement de politiques nationales de l'éducation et d'insertion socio-professionnelle. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, Expertise France s'attache à renforcer la professionnalisation des formations et à favoriser les liens entre les universités et les entreprises afin d'améliorer l'adéquation formation/emploi.

Afin d'améliorer l'insertion des jeunes sur le marché du travail, Expertise France appuie la définition et la mise en œuvre de politiques de formations initiales et continues adaptées aux besoins des pays partenaires. L'agence accompagne le développement de centres de formation en partenariat avec le secteur privé, la formation technique et pédagogique des formateurs ainsi que l'élaboration de curriculum de formation pour différentes filières.

Par exemple, en Côte d'Ivoire, l'agence accompagne le renforcement des capacités de l'Agence Emploi Jeunes dans le but d'améliorer l'insertion des jeunes Ivoiriens et Ivoiriennes sur le marché du travail. Ce projet, financé par l'AFD, a débuté en 2017.

Au Burkina Faso, selon les indicateurs d'expertise France et listé par son Directeur Général adjoint, 8133 personnes ont bénéficié des formations dans le cadre du programme Emploi des jeunes en raison de 4292 formés en métier et 3841 en entrepreneuriat. « 1521 micro entreprises créées ou

renforcées et 2177 emplois créés dont 70% d'emplois féminins » (JK, Sidwaya, Octobre 2020). Elle organise des rencontres régionales et nationales sur la formation professionnelle, la création d'entreprise et l'emploi avec la deuxième édition tenue en Octobre 2020.

Expertise France a également mis en œuvre le projet régional « Compétences professionnelles supérieures » en faveur de quinze pays d'Afrique du nord, de l'ouest et centrale, qui a permis l'amélioration de partenariats universités-entreprises, le renforcement de la qualité des formations professionnelles supérieures de niveau bac +2/+3, la création d'un espace de dialogue et de production intellectuelle en faveur du développement de formations professionnalisantes. (www.expertisefrance.fr)

8.1.2. *IDEA International*

L'Institut pour le développement en économie et en administration (IDEA International) a été fondé par Dr Frédéric Martin et Dr Sylvain Larivière à Québec (Canada) en 1997. Sa mission est de contribuer à construire les institutions publiques du futur en aidant les gouvernements dans la mise en œuvre des piliers de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), soit la planification stratégique, la budgétisation par résultats, la gestion des finances publiques et les marchés publics, la gestion des programmes et projets, le suivi-évaluation, et la gestion des réformes dans ces domaines.

IDEA International propose trois types de services qui sont souvent combinés pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients : des programmes de formation, des services conseil et des études et, enfin, un appui aux systèmes d'information pertinents pour la gestion axée sur les résultats.

La majorité de nos clients sont des décideurs et professionnels du secteur public aux niveaux national et décentralisé, ainsi que des professionnels des organisations internationales, des agences d'aide et des projets de développement.

8.1.3. *Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)*

Créé en 1968, à Niamey (Niger), le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), agence régionale d'assurance qualité et d'accréditation, promeut des politiques de qualité et d'excellence dans les secteurs de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation particulièrement dans ses 19 pays membres répartis entre l'Afrique Occidentale, l'Afrique Centrale, la Région des Grands Lacs et l'Océan Indien, et ailleurs en général. Son siège est à Ouagadougou, au Burkina Faso.

À cet effet, depuis 1972, il a institué le Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes (PRED), qui est investi notamment de la mission d'accréditation des offres de formation des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche, en vue d'établir la validité de plein

droit, la reconnaissance et l'équivalence des diplômes, titres et grades dans l'espace CAMES et dans les pays partenaires

L'Accord PRED de 2009 étant en phase avec [i] la Convention d'Addis-Abeba (2014) sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'Enseignement Supérieur dans les États d'Afrique [ii] la Convention Mondiale - UNESCO (2019), [ii] les Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA – Union Africaine, 2018), il prend en compte le processus continu d'évaluation et de renforcement de la qualité des systèmes d'enseignement supérieur, avec la limitation de la durée de l'accréditation à 5 ans.

Ce programme vise principalement l'amélioration continue de la qualité des offres de formation en présentiel ou à distance, à travers l'implémentation durable des mécanismes internes d'amélioration continue de la qualité des établissements d'enseignement supérieur, afin de favoriser l'employabilité des diplômés.

Malheureusement les établissements d'enseignement supérieurs publics ne soumettent plus leurs offres de formation à l'accréditation CAMES, se privant ainsi de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de leurs offres de formation, pour optimiser l'employabilité de leurs diplômés.

8.2. Institutions nationales

8.2.1. La Maison de l'Entreprise

L'objectif général poursuivi par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) est de participer au développement d'un secteur privé fort et compétitif, grâce à la fourniture d'une masse critique et coordonnée de services aux entreprises et aux associations professionnelles.

Il s'agit pour elle de contribuer à la rénovation du dispositif d'appui au secteur privé appelé désormais à jouer le rôle de principal levier du développement économique du Burkina Faso.

La MEBF est ainsi investie des missions suivantes :

- la mise en place et l'animation d'un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les programmes d'appui au secteur privé ;
- l'exécution de programmes d'appui au secteur privé ;
- un rôle d'interface avec les administrations, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services en matière d'information économique, de conseils, de formation et de formalités administratives ;

- et toute activité ou opération annexe ou connexe nécessaire à l'accomplissement de son objet.

C'est ainsi que la MEBF a mis en place un dispositif formel lui permettant d'identifier les besoins en services des entreprises mais aussi, les cabinets et prestataires pour lesquels un registre conséquent est déjà ouvert.

Son action est fortement orientée vers les PME et les TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique du Burkina Faso. (www.me.gov.bf)

8.2.2. Le Centre de gestion agréé (CGA)

Les CGA de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso sont des organismes à caractère associatif, dotés de la personnalité morale. Rendus opérationnels grâce à l'Etat burkinabè et à la subvention de l'union Européenne, la création des CGA a connu la contribution spéciale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) et des membres fondateurs qui sont au nombre de 9. Le public cible du CGA sont les entreprises, les personnes physiques et morales du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, des services inscrits au registre du commerce et du crédit immobilier (RCCM), relevant du Régime du Réel Simplifié d'Imposition (RSI) ou les entreprises relevant de la Contribution du Secteur Informel (CSI) désireuses d'opter pour le RSI. La mission du CGA est de promouvoir le développement de la Micro, Petite et Moyenne Entreprise (MPME) par l'assistance en matière de management, de gestion comptable, financière, fiscale et sociale.

8.2.3. Le Conseil Economique et Social du Burkina Faso (CES)

Le Conseil économique et social (CES) a été créé par la loi N° 4/159 du 19 mai 1959, à la suite de l'adoption de la Constitution du 15 mars 1958. Après plusieurs changements, une nouvelle loi portant création, composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique et social a été adoptée le 13 mai 1993. L'institution a été constitutionnalisée le 4 décembre 2001.

Le CES est un organe Consultatif avec pour missions de donner son avis sur les questions à caractère économique, social ou culturel portées à son examen par le Président du Faso ou le Gouvernement. Il est formé par un collège de 90 conseillers. Ces personnalités sont issues des différents secteurs d'activités socio-économiques et nommés par décret du Président du Faso.

Le CES tient chaque année deux sessions ordinaires sur des sujets d'intérêt national, mais il peut organiser des sessions extraordinaires à la demande de l'Exécutif. Outre les services techniques, il est doté d'un Observatoire économique et social appuyé par un Comité scientifique. L'Institution remet chaque année un Rapport public à SEM le Président du Faso.

8.2.4. L'Académie Nationale des Sciences, Arts, et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL BF)

L'ANSAL-BF est une Autorité scientifique indépendante et pérenne de haut niveau, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle rassemble des scientifiques, des hommes

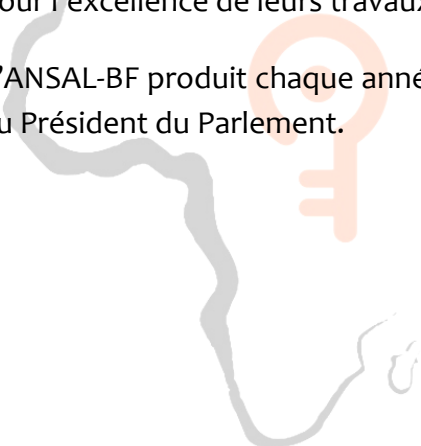
RAPPORT BURKINA FASO



des arts et des lettres burkinabè de haut niveau choisis parmi les plus éminents par leurs pairs. Elle comprend par ailleurs des scientifiques, des hommes des arts et des lettres étrangères de haut niveau choisis parmi les plus éminents par leurs pairs.

Le but de l'ANSAL-BF est de contribuer à promouvoir le développement socio-économique du Burkina Faso par les sciences, les lettres, les arts et la culture. 4 A ce titre, elle poursuit les objectifs suivants : - apporter son expertise à l'Etat Burkinabè et aux Institutions publiques et privées dans la conception et la mise en œuvre de la politique nationale de recherche scientifique et de l'innovation ; - contribuer à promouvoir une recherche scientifique de qualité ; - promouvoir une culture scientifique, littéraire et artistique ; - veiller à la qualité de l'enseignement des sciences, des lettres, des arts et de la culture à tous les niveaux du système d'enseignement au Burkina Faso ; - susciter des vocations scientifique, littéraire et artistique ; - créer une émulation auprès des jeunes, notamment des filles, dans le domaine de la science et de la technologie ; - contribuer à la valorisation, la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche et de l'innovation technologique ; - tisser des liens de partenariat avec les organismes ou associations poursuivant les mêmes objectifs ; - attribuer des distinctions et des prix à des personnes physiques ou morales pour l'excellence de leurs travaux scientifiques, artistiques et littéraires.

L'ANSAL-BF produit chaque année un rapport annuel d'activités adressé au Président du Faso et au Président du Parlement.



CODE-Africa

Conseil pour le
développement de
l'Afrique

9. MECANISMES SIMPLES ET RAPIDES DE FORMALISATION EN ENTREPRISES

Au Burkina Faso, le Gouvernement a soulagé les candidats à la création d'entreprises et formalités relatives en mettant en place le centre de formalités des entreprises (CEFORE)⁴.

Le CEFORE est un mécanisme de facilitation de la création des entreprises logé dans la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Sous la forme d'un guichet unique, il contribue à réduire significativement le temps mis pour créer une entreprise (72 heures).

Il est bien entendu que la plupart des entreprises se créent au niveau urbain voire central où se concentrent les institutions, mais d'autres villes ou milieux ruraux mériteraient d'être touchés pour apprécier la performance des politiques mises en œuvre. En effet, des centres de formalités des entreprises (CEFORE) ont été créés au sein de la Maison de l'Entreprise du Burkina mais sur le terrain des personnes en particulier des jeunes expriment encore des difficultés de création de leurs entreprises.



CODE-Africa

Conseil pour le
développement de
l'Afrique

⁴ <https://www.me.gov.bf/cefore/formalites-personne-morale>

10. NICHES DE CREATION D'EMPLOIS POUR JEUNES ET DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES

La Politique Nationale pour l'Emploi décrit des activités susceptibles d'être investies par des porteurs de projets comme le commerce traditionnel en passant par le commerce international moderne avec l'apport des NTIC pour les nouveaux acteurs commerciaux, les services de consultances diverses. En effet, les technologies de l'information et de la communication apparaissent comme un outil capable de contribuer considérablement à la promotion des activités privées créatrices d'emplois. D'autres politiques sectoriel en lien avec l'environnement, l'élevage, etc, ont des objectifs de création d'emplois.

Compte tenu du contexte socioéconomique spécifique du Burkina Faso où près de 80% des actifs sont dans l'agriculture et des opportunités existant en matière de financement, un réel potentiel existe et est à exploiter au niveau du secteur primaire voire secondaire notamment toute la chaîne de valeur agro sylvo pastorale, ainsi que les autres secteurs clés climatiques. En effet, l'architecture mondiale en présence pour lutter contre les changements climatiques à travers des actions d'adaptation et d'atténuation peut être une véritable niche de création d'emplois verts et décents. Des fonds à flot continu fonctionnant sur la base du premier venu premier servi comme le Fonds vert pour le climat (FVC) existent et il faut saisir ces opportunités pour faire face à la crise climatique tout en créant des emplois. Plus spécifiquement, il s'agirait de proposer des actions dans les domaines de :

10.1. L'Agriculture durable

L'Agriculture durable ou agro écologie et toute la chaîne de valeur agriculture tout en prouvant sa capacité à répondre à un besoin climatique. La Foresterie durable à travers les reboisements, l'entretien des plants et l'exploitation judicieuses des produits forestiers ligneux et non ligneux de sorte à accroître la séquestration du carbone et la résilience des populations. L'Eco tourisme et la conservation de la faune et la flore créant des emplois tout en permettant une meilleure séquestration de carbone.

Plus généralement le secteur agro-sylvo-pastoral est de loin celui capable d'offrir des opportunités d'emplois productifs à la majorité de la population. Le profil de formation de la population en âge de travailler est en déphasage avec les besoins en qualification dans le secteur agro-sylvio-pastoral qui représente plus de 75% de l'emploi total. L'étude sur les créneaux porteurs au Burkina Faso (ONEF, 2005) a identifié une douzaine de filières comme étant des créneaux porteurs d'emplois productifs pour les jeunes. La SCADD avait mis en avant le secteur agro-sylvio-pastoral comme le premier secteur prioritaire pour le développement des piliers de la croissance économique. Cependant, seulement 0,2% de la population en âge de travailler est formée dans les métiers agro-sylvo-pastoraux, contre 21,6% qui ont une formation générale et 74% qui n'ont

aucune formation. Seulement 0,1% des jeunes sont formés dans les métiers agro-sylvo-pastoraux (cf Tableau II sur la répartition en âge des acteurs formés)

Prioriser ce secteur tant en formation technique qu'en soutien substantiel assurerait de tendre vers le plein emploi décent.

10.2. L'Industrie verte ou économie circulaire

L'Industrie verte à travers l'adoption de mode de consommation et production durable est un impératif dans le contexte actuel où le besoin de réduire les émissions de GES est criard. L'économie circulaire qui a la capacité d'apporter plus de profit tout en préservant l'environnement est la voie à emprunter surtout qu'elle implique la création d'emplois. En effet, l'économie circulaire entraîne une diversification des activités qui demande plus de main d'œuvre et d'entrepreneurs. A la différence de l'économie traditionnelle qui utilise matières premières de manière souvent irrationnelle, produit et rejette beaucoup de déchets, l'économie circulaire fait en sorte de rationaliser l'utilisation des ressources, produit et réutilise les déchets résiduels dans le cycle de production en interne ou à l'extérieur par un autre entrepreneur. La Gestion intégrée des déchets complète cette option. L'application de la politique des 3 R, réduction, réutilisation et recyclage des déchets offre un fort potentiel de création d'emploi quand on voit le mauvais état de la gestion des déchets. Le plan d'action gestion intégrée des déchets développés en 2018 offre une perche pour la réalisation d'actions fortes dans ce secteur.

10.3. Les Energies renouvelables

Les Energies renouvelables (production de l'énergie photovoltaïque, bioénergie, la technologie du biodigesteur ou la méthanisation en général, la transformation des huiles usagées en combustible, etc). Pour compenser les besoins d'énergie et à la faveur des mesures gouvernementales pour promouvoir l'énergie solaire, beaucoup d'emplois peuvent être créés dans ce secteur même si cela passe par le renforcement de capacités des acteurs que ce soit en termes techniques ou financiers. En effet, la plupart des professionnels du solaire par exemple sont formés sur le tas, ce qui se répercute sur la performance des installations solaires, décourageant les consommateurs. Hors avec la rareté du pétrole et son impact sur l'environnement, l'énergie solaire aurait pu être mieux adoptée. Les autorités y travaillent mais il serait important de traiter la question de façon intégrée en boostant les métiers du domaine pour plus d'employabilité et d'emplois.

10.4. Les Infrastructures et habitats durables

Les infrastructures et habitats durables sont les routes, les ponts, les ouvrages hydrauliques, caniveaux d'évacuation des eaux de pluie et celles usées, les habitats résistants avec un bon confort thermique. Ces types d'habitats sont une solution pour résoudre le problème de réchauffement climatique à travers la diminution de l'utilisation du ciment dont sa production notamment le clinker contribue très fortement à l'augmentation des gaz à effet de serre. Les

inondations et les vents violents agressent toutes les infrastructures, les rendant de plus en plus vulnérables. La construction et l'entretien des infrastructures et des habitats durables sont pourvoyeurs d'emplois pour la franche jeune de la population à travers par exemple les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Ils permettent aussi d'assurer du travail pour le corps de métier des BTP. La politique nationale concernant les habitats sociaux permettra aussi de lutter contre le chômage des jeunes et des femmes à travers leur implication dans la chaîne de production des matériaux locaux (éco-matériaux) comme des briques stabilisées par des liants minéraux/et ou organiques ou des briques latéritiques taillées ou encore des blocs en terre. Plusieurs politiques et plans ayant pour objectifs la création d'emplois et l'entrepreneuriat sont encore en action ; Par conséquent, il manque des données surtout en termes de résultats atteints /leçons apprises au niveau des dispositifs institutionnels actuels de mise en œuvre de ces politiques. Mais se basant sur les nombreux défis recensés, on peut formuler les recommandations suivantes adressées aux différents acteurs de développement afin de contribuer à la création d'emplois pour jeunes et à l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso,



CODE-Africa

Conseil pour le
développement de
l'Afrique

11. RECOMMANDATIONS

11.1. Recommandations à l'Etat

Premièrement, l'examen de plusieurs politiques permet de noter des insuffisances depuis l'éducation et la formation technique et professionnelle jusqu'au soutien à l'entrepreneuriat. Mais l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché est criarde et des actions robustes au-delà des discours sont indispensables. Il faut arriver à mettre en phase notre tissu économique et nos filières de formation. En effet, selon le plan d'action de la PN-EFTP⁵, la structure des emplois montre que deux principaux secteurs vont occuper une place importante les prochaines années dans la population active. Il s'agit des secteurs porteurs comme l'agro-sylvo-pastoral et l'artisanat comprimée.

Pour mieux réussir la formation professionnelle, l'organisation pédagogique à mettre en place devrait également intégrer des aspects favorisant la mutualisation des ressources des centres de formation pour une utilisation efficiente des investissements. L'autonomie de gestion et l'autofinancement des centres seront envisagés.

Deuxièmement, les fonds servant à opérationnaliser les multiples politiques sont nombreux et multiformes. Même si on reconnaît la diversité des secteurs et des acteurs, une synergie d'intervention par le respect strict des frontières statutaires et la complémentarité sur les actions, pourrait minimiser les difficultés organisationnelles et d'accès aux financements par les cibles, notamment les jeunes et les femmes ;

Troisièmement, les fonds pourraient privilégier le financement des moyens de production et des équipements pour booster le sous-secteur de la transformation industrielle par l'introduction de la technologie et ainsi garantir l'efficacité des résultats et une sauvegarde environnementale,

Quatrièmement, les fonds pourraient mieux prendre en compte les candidats à l'auto emploi isolés ou sans ressources de départ. Comment ? Réfléchir au parrainage des jeunes entrepreneurs par des Chefs d'Entreprise, des Mécènes. Bien entendu, ces mécènes pourraient bénéficier de facilités fiscales ou douanières.

Et comme mentionnés dans le rapport public du CES,

- « prendre en compte la création d'emplois dans la formulation des projets et programmes,
- insérer des modules spécifiques susceptibles de développer l'entrepreneuriat des jeunes à tous les niveaux du système éducatif (dont certains ont été abandonnés malgré leur utilité avérée, par exemple, la puériculture, l'agriculture,...) ;
- améliorer l'accès des jeunes des zones rurales aux crédits, aux équipements et aux nouvelles techniques agricoles afin de réduire significativement leur sous-emploi ;

⁵Plan d'actions de la PN-EFTP, P37

- renforcer le suivi et l'évaluation des effets et des impacts des projets et programmes sectoriels sur l'emploi afin de permettre un suivi-évaluation exhaustif des actions directes et indirectes de promotion de l'emploi au Burkina Faso ;
- créer de nouveaux centres de formation professionnelle pour les jeunes, principalement dans les zones rurales et assurer leur pérennité par la mise en place de budgets de fonctionnement adéquats ;
- renforcer les mécanismes d'accompagnement des jeunes en fin de formation en les dotant de kits d'installation et de fonds de roulement ;
- renforcer le système de suivi et d'appui conseil de proximité pour soutenir les porteurs de projet ;
- promouvoir la transformation des chaînes de valeur de produits agricoles pour créer des emplois productifs et décents ; » (Rapport public 2018, CES)

Pour le cas spécifique de l'entrepreneuriat féminin, l'étude intègre les recommandations du rapport Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin de la Chambre de commerce :

- **Recommandations 1 :** Créer un Centre d'Appui et d'Accompagnement de l'Entrepreneuriat Féminin ou une Agence Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin chargée, de proposer des centres d'affaires pour femmes, d'organiser des séminaires et des réunions d'information et/ou de fournir sur Internet des informations à celles qui sont déjà chef d'entreprise et qui ont des idées intéressantes sur les réformes nécessaires pour améliorer l'entrepreneuriat féminin, apporter du conseil en gestion d'entreprise sur les ressources humaines, l'accompagnement juridique et comptable, la publicité et le marketing etc.
- **Recommandations 2 :** Développer des services de soutien et de conseils dédiés à l'entrepreneuriat féminin tels que : le Mentorat, la formation sur comment devenir entrepreneur, sur le leadership, la confiance en soi, le financement, le management d'équipe, le réseautage par des rencontres entre FCE, le financement.
- **Recommandations 3 :** Faciliter l'accès au financement et aux autres services d'appuis non financiers des femmes chefs d'entreprises en sollicitant la mise en place de lignes de crédits dédiés aux femmes dans les Banques et assouplir les conditions de crédit.
- **Recommandations 4 :** Incorporer la dimension entrepreneuriale féminine à la formulation de l'ensemble des politiques et réglementation relatives aux PME. (Chambre de Commerce, Mars 2018, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, P42)

11.2. Recommandations à l'endroit des chefs d'entreprises

- adopter les modes de consommation et de production durable
- parrainer de jeunes start up pour les faire émerger dans le statut d'Entrepreneur

11.3. Recommandations aux promoteurs d'Ecoles de formation

- renforcer l'employabilité des jeunes actifs à travers des programmes de formation adaptés aux besoins et potentialités de l'économie nationale notamment par la formation à des métiers spécifiques de courte durée (6 à 9 mois) d'ouvriers (tacherons, mécaniciens d'engins à deux roues, plombiers, carreleurs menuisiers, etc.) ;
- ouvrir les filières selon les créneaux porteurs d'emploi et les potentialités locales.
- mettre l'accent sur la promotion des Enseignement et Formation Techniques et Professionnels (EFTP) pour renforcer la question de l'employabilité des jeunes et des femmes.
- adhérer aux structures régionales de conseil pour s'assurer de la qualité des enseignements comme le CAMES

11.4. Recommandations aux jeunes

- Opter plus pour les regroupements sous forme de coopérative pour bénéficier de caution solidaire.
- Se mettre en réseau de métiers pour couvrir en équipe les chaînes de valeurs sectorielles

11.5. Recommandation à l'ANSAL

- impliquer l'Agence Nationale de la Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations (ANVAR) dans ce projet fer de lance de la valorisation des résultats de la recherche. Elle serait le relai entre les laboratoires de recherche et la coordination du projet.

11.6. Recommandation au CES

- Mettre tout en œuvre pour le suivi et la mise en œuvre de leurs recommandations

12. CONCLUSION

Plusieurs politiques et plans sont en cours de mise en œuvre au Burkina Faso qui participent à la création d'emploi pour jeunes et d'entreprises pour femmes. L'examen de ces politiques permet de noter des insuffisances depuis l'éducation et la formation technique et professionnelle jusqu'au soutien à l'entrepreneuriat. Autrement dit, les insuffisances sont liées à l'inadéquation entre les formations et les besoins de l'économie, la faible productivité de l'emploi, la prépondérance de l'économie informelle, la faible prévisibilité du recrutement du personnel et la non maîtrise des effectifs de l'administration publique devraient être corrigées. Une coordination des actions, des initiatives plurielles mais harmonisées, des politiques cohérentes et intégrées, des ambitions partagées, de l'audace s'avère indispensable.

Les fonds servant à opérationnaliser les multiples politiques sont nombreux et multiformes. Même si on reconnaît la diversité des secteurs et des acteurs, une synergie voire une fusion et/ou mutualisation pourrait minimiser les difficultés organisationnelles et les limites de l'accès aux financements par les cibles notamment les jeunes et les femmes. Les fonds pourraient mieux prendre en compte les candidats à l'auto emploi isolés ou sans ressources de départ. Aussi l'équipement est un créneau de financement très attendu à cause des besoins de transformation, d'introduction de l'innovation pour des besoins d'efficacité mais aussi de sauvegarde environnementale.

A ce propos les financements verts (subventions, prêts concessionnels, à durées suffisamment longues, etc) existent et il faut les chercher pour soutenir la résilience des populations tout en offrant des emplois décents mais également participer à l'effort de réduction des effets des changements climatiques. Enfin, comme indiqué dans la PNE, la réussite de l'action de promotion et de soutien de la MPE dépend essentiellement de trois paramètres : i) la capacité à instaurer un dialogue de proximité avec les promoteurs potentiels ; ii) la capacité à les former et à les accompagner ; iii) la capacité à résoudre les questions de financement qui constituent généralement le levier clé de la promotion ou du développement de la MPE.

La recherche et l'identification des contraintes et des propositions de solutions à l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat féminin et au développement des entreprises sont un impératif surtout dans un contexte marqué par l'existence de groupes influents qui sont souvent force de propositions concrètes face à la vulnérabilité surtout des jeunes.

REFERENCES

- Burkina Faso, Chambre de Commerce, Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires, Mars 2018
- Politique Nationale de l'Emploi, Burkina Faso, MJE, Mars 2008
- Plan sectoriel Education et Formation (PSEF) 2017-2030, (MESRSI, MENA, MJFP, Mai 2017)
- Politique sectorielle travail, emploi et protection sociale (TEPS 2018-2027 (MTPS, MFSNFAH, MJPEE) Décembre 2017
- Politique nationale d'Enseignement, de formation technique et professionnelle ((MAHRH, MFPRE, MCPEA, MESSRS, MEBA, MJE, Juillet 2008)
- Politique sectoriel Environnement, Eau, Assainissement (2017-2026)
- Politique sectoriel Gouvernance Administration locale 2018-2027 (PSGAL), Décembre 2017
- Politique sectoriel Recherche et Innovation 2017-2026 (PSRI, MESRI, MS, MAARH, MEEVCC, septembre 2017)
- L'industrie minière (MMC, Politique sectoriel transformations industrielles et artisanales 2017-2026)
- Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin (SNPEF) DECRET d'adoption N° 20151010/ PRESTRANS/PM/MPFG/MEF, Août 2015
- <https://www.faij.gov.bf/presentation>
- Basga Emile Dialla, série documents de travail, DT-CAPES n° 2004-16, les fondements de l'entrepreneuriat, au Burkina Faso, Décembre 2004,)
- Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, INSD, Burkina Faso, Septembre 2020,
- Rapport public 2018 sur « Problématique d'une croissance inclusive au Burkina Faso : Enjeux et perspectives face au chômage endémique des jeunes », Observatoire Economique et social, CES Burkina Faso, Décembre 2018
- Cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso, Initiative Conjointe pour l'Emploi des Jeunes en Afrique, BIT, Décembre 2013